
**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Louise Boucher, présidente
 Mario Dumais, commissaire
 André Beauchamp, commissaire
 Alfred Marquis, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
PORTANT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC**

VOLUME 71

Séance tenue le 3 mars 2003, à 13 h 30
Syndicat de la fonction publique
5100, des Gradins
Québec

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 3 mars 2003	1
MOT DE MADAME LA PRÉSIDENTE.....	1
MÉMOIRE DU RNCREQ	4
MÉMOIRE DE HUGO LATULIPPE (BACON, LE LIVRE)	48

(Début de la séance)

MOT DU PRÉSIDENT

5 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, Mesdames et Messieurs, bonjour. Alors, je me présente, je m'appelle Louise Boucher et je suis la présidente de cette commission chargée de mener la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec. Je suis
10 accompagnée des commissaires André Beauchamp et Alfred Marquis. Et un petit peu plus tard, au cours de l'après-midi, notre collègue Mario Dumais devrait se joindre à nous. La température et les mauvaises conditions de la route font en sorte qu'il est en retard.

Je vous rappelle que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement a reçu, le
15 trois (3) juillet, de monsieur André Boisclair, en sa qualité de ministre de l'Environnement, le mandat de tenir une consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec et ce mandat a débuté le quinze (15) septembre dernier. Nous avons tenu, depuis le vingt-deux (22) octobre deux mille deux (2002), dans différentes villes du Québec, la première partie de cette consultation publique.

20 Au fil des séances thématiques qui ont eu lieu au cours de l'automne, de même que des séances de la première tournée régionale qui leur ont succédé, la Commission et le public ont pu s'informer sur les différentes facettes de la production porcine et sur ses impacts. De façon plus particulière, cette première partie a aussi été l'occasion de préciser le portrait de la
25 production pour chacune des régions visitées.

Nous en sommes maintenant à la deuxième partie de la consultation publique qui a pour but de permettre aux citoyens d'exprimer leur opinion sur le sujet, d'émettre leurs commentaires, de faire leurs suggestions et de proposer des modifications aux façons de faire
30 actuelles, de manière à inscrire la production porcine dans l'optique du développement durable.

C'est donc le moment de nous dire si vous êtes en accord ou en désaccord avec les conditions et les modes actuels dans lesquels se fait la production porcine, s'ils sont conformes
35 à vos attentes ou, au contraire, s'ils vous semblent inadéquats et devraient, en conséquence, être réformés.

Seules les personnes qui se sont préalablement inscrites auprès de la coordonnatrice de la Commission, madame Anne-Marie Gaulin, seront entendues. Toute autre personne qui
40 souhaite faire connaître son opinion devra le faire par écrit en s'assurant que son mémoire nous parvienne d'ici le quinze (15) mai prochain.

À la suite de chacune des présentations, la Commission pourra échanger avec les participants afin de préciser certains aspects ou développer davantage les éléments contenus
45 dans leur mémoire. La Commission souhaite par là bien comprendre ce qui y est soutenu. Elle pourra, par ailleurs, tester des hypothèses car, je vous le rappelle, la Commission aura à produire un rapport qui sera remis au ministre le quinze (15) septembre prochain, dans lequel

50 elle devra préciser des avenues susceptibles d'assurer un développement durable et harmonieux de la production porcine au Québec.

55 Au cours de cette partie de la consultation publique, les personnes ressources des différents ministères et organismes, qui nous ont accompagnés jusqu'ici, n'ont pas de rôle à jouer. Toutefois, elles sont invitées à assister aux séances publiques afin de prendre connaissance des divers points de vue sur le sujet.

60 À la fin de chaque séance, une période sera réservée pour toutes les personnes qui désirent recourir au droit de rectification pour corriger des faits qui ont été soulevés par les participants. Ces personnes doivent s'inscrire au registre ouvert à cette fin, séance tenante, et le droit de rectification, comme son nom l'indique, doit servir à rectifier des faits et non à se prononcer sur les opinions émises. Je serai d'ailleurs très vigilante là-dessus.

65 Par conséquent, nous vous demanderons de préciser le mémoire qui fait l'objet d'une rectification, la donnée ou le fait à corriger, la page où cette information apparaît, de même que le libellé de la rectification. S'il advenait que des gens veuillent rectifier des éléments fournis par une personne alors qu'elle usait de son droit de rectification, ils auront la possibilité de le faire mais cette fois, par écrit, à la Commission. Ces rectifications écrites seront rendues disponibles dans les centres de consultation et dans le site Internet de la Commission, après que celle-ci aura jugé de leur recevabilité.

70 Je vous rappelle que tout ce qui est dit en séance publique est enregistré par monsieur Michel Olivier, sténographe officiel. Les transcriptions seront également disponibles au courant de la semaine prochaine dans notre site Internet et dans nos centres de consultation dont les coordonnées sont disponibles sur la table derrière la salle.

75 Il y a trois cent douze (312) personnes, groupes ou comités de citoyens, municipalités et associations qui se sont inscrits et qui ont indiqué leur intention de donner leur opinion à la Commission, dont onze (11) que nous entendrons au cours des séances publiques à Québec. Leurs mémoires deviendront publics à la suite de leur présentation. Des copies seront acheminées dans les centres de consultation et une version électronique sera disponible dans
80 le site Internet.

85 Alors, sans plus tarder, je laisse la parole à ceux qui se sont inscrits pour la séance de cet après-midi. Il s'agit du Regroupement national des conseils régionaux en environnement du Québec. Nous passerons une bonne partie de l'après-midi avec vous puisque, telle que la Commission l'avait mentionné dans son feuillet d'information et lors de la présentation des modalités de la deuxième partie des séances publiques à Montréal, nous avons mentionné que certains groupes nationaux auraient un temps de présentation plus long que ce qui est habituellement accordé dans le cadre de nos audiences publiques. Alors, on a à peu près deux heures et demie, là, qui vous est alloué pour votre présentation et pour les échanges
90 avec la Commission. Donc, je vous inviterais, s'il vous plaît, à vous présenter et je vous cède la parole pour la suite.

M. GUY LESSARD :

95 Merci, Madame la présidente, Messieurs les commissaires. Alors, mon nom est Guy
Lessard. Je suis ici à titre de président du Regroupement national des conseils régionaux. À
ma droite, monsieur Gilles J. Gauthier, qui est le président du Comité agro-environnement du
Regroupement national, puis à ma gauche, notre jeune et dynamique directeur général,
monsieur Philippe Bourke.

100

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour, Messieurs!

105

M. GUY LESSARD :

Et si vous le permettez, un petit peu plus tard, lors de la période des questions, on
aimerait pouvoir profiter de l'expertise de madame Julie Boudreau qui est avec nous, qui est la
directrice générale du Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches, de même
110 que monsieur Gilles Guay qui, lui, est directeur général du Conseil régional de l'environnement
du centre du Québec.

110

LA PRÉSIDENTE :

115 Madame et Monsieur, bonjour!

115

M. GUY LESSARD :

Alors, vous comprenez que c'est à la fois un beau défi pour nous et, en même temps,
120 un peu énervant d'être les premiers à nous présenter devant vous. Ça fait déjà plusieurs mois
que nous consultons les seize (16) conseils régionaux de l'environnement pour essayer d'avoir
le plus possible la voie du Québec au niveau des conseils régionaux.

120

Probablement, dans votre visite en région, vous allez constater que plusieurs d'entre
125 eux vont également se manifester et qu'on n'a pas nécessairement l'heure exacte sur chacune
des questions mais on est tous préoccupés par la question de la production porcine. Notre
préoccupation est un petit peu plus large que ça, quand même, parce qu'au début, nous avons
souhaité que la consultation porte sur l'ensemble de la problématique agricole et non pas
uniquement sur sa manifestation la plus éloquente, soit la production porcine.

125

130

Minimalement, nous pensons qu'on aurait dû cibler la problématique globale de la
gestion par lisiers à laquelle se convertissent de plus en plus les élevages bovins, notamment.
Alors, nous pensons que l'ensemble du développement agricole et agro-alimentaire, et nous
dirions même l'ensemble du développement économique réalisé au cours des trente (30)
135 dernières années, n'a pas nécessairement été faite dans le respect des principes du
développement durable.

135

Alors, vous comprendrez, quand on voit le mandat qui vous est donné d'envisager le
développement durable au niveau de la production porcine, que pour nous, ça devient un sujet
140 épatant pour les prochaines années. Ce n'est pas quelque chose qui va se régler

140

nécessairement avec la parution du rapport du BAPE. On est conscient qu'il y aura beaucoup de travail à faire à partir de ce moment-là.

145 On espère que cette consultation-là, qui s'appuie directement sur la notion du développement durable, sera une occasion pour sensibiliser les Québécoises et les Québécois aux principes fondamentaux qui guident ce concept. Nous pensons à l'équité intergénérationnelle, le respect de l'environnement, la transparence, la rentabilité collective et le reste, et qu'ils pourront amener chez eux à la prise de conscience. Même s'il s'agit d'un concept auquel tous adhèrent, on sait déjà que son interprétation diffère parfois sensiblement.

150 Pour nous, le développement anticipé à long terme est fort différent de la croissance. Il nous faut donc sortir de la logique économique traditionnelle qui veut que, sans croissance, toute activité économique est vouée à l'échec. Développer, ça ne veut pas nécessairement dire faire plus mais plutôt faire mieux. Ce nouvel objectif doit être perçu comme un défi qui permet, lui aussi, d'accroître la compétence à l'expertise mais, cette fois, dans l'optique de l'amélioration et de la préservation de la qualité de vie de tous.

155 C'est un petit peu le premier message que je voulais vous lancer. Et j'inviterais peut-être Philippe à vous parler un peu des conseils régionaux et du Regroupement national.

160 **M. PHILIPPE BOURKE :**

165 Alors voici, juste un peu pour nous présenter. Le Regroupement national des CRE existe maintenant depuis mil neuf cent quatre-vingt-onze (1991), donc il y a déjà plus de dix (10) ans. Ses mandats sont... le premier est celui de promouvoir une vision nationale du développement durable au Québec et d'être le représentant de l'ensemble des conseils régionaux de l'environnement, il y en a seize (16) dont un dans chacune des régions administratives du Québec à l'exception du Nord du Québec, et aussi ses activités sont d'œuvrer dans la plupart des grands dossiers environnementaux. Donc, ça concerne, oui, 170 l'agriculture mais aussi les changements climatiques, l'eau, la forêt, donc tous les grands dossiers.

175 Au niveau des conseils régionaux de l'environnement, eux, l'histoire a débuté bien avant. Le premier CRE est celui du Saguenay-Lac-Saint-Jean, il existe maintenant depuis plus de vingt-cinq (25) ans. Un autre CRE aussi qui est apparu à cette époque-là, c'est celui de Bas-Saint-Laurent Gaspésie qui, plus tard, a été séparé, cette région-là a été séparée en deux (2), donc le CRE Bas-Saint-Laurent est un autre CRE qui est très âgé.

180 Plus de la moitié des CRE, en fait, sont apparus avant mil neuf cent quatre-vingt-quinze (1995), c'est le moment, en quatre-vingt-quinze (95), où les CRE ont été reconnus et financés par le ministère de l'Environnement, donc par le gouvernement du Québec. Les autres sont apparus suite à cette reconnaissance politique que les CRE ont obtenue.

185 Aujourd'hui, le réseau regroupe plus de mille cinq cents (1500) membres et ces membres-là sont de toute origine. Il y a une grande part de ces membres-là qui sont des organismes environnementaux qui composent à peu près cinquante pour cent (50%) des

conseils d'administration, mais on retrouve aussi des gouvernements locaux, des organismes parapublics, des corporations privées et de nombreux membres individuels.

190 Le mandat des CRE, rapidement : promouvoir la protection de l'environnement et le
développement durable de chacune des régions du Québec; regrouper et représenter des
organismes ou groupes environnementaux ainsi que des organismes publics ou privés, des
entreprises, des associations et des individus intéressés par la protection de l'environnement
et par la promotion du développement durable d'une région; favoriser la concertation et les
195 échanges avec les organisations de la région et assurer l'établissement de priorités et de suivi
en matière d'environnement dans une perspective de développement durable; favoriser et
promouvoir des stratégies d'actions concertées en vue d'apporter des solutions aux problèmes
environnementaux et participer au développement durable de la région par de la
sensibilisation, de la formation, de l'éducation et d'autres types d'actions.

200 Maintenant qu'on a présenté le Regroupement et les CRE, juste peut-être une
précision sur la façon dont on comprend la notion de développement durable et comment on la
véhicule parce que, comme vous constatez, c'est au cœur de notre mission.

205 Donc, pour les CRE, mettre en pratique le développement durable, c'est considérer la
société, l'économie et l'environnement comme des éléments d'un système où ils s'appuient
mutuellement et sont automatiquement pris en compte avant toute décision. Évidemment, on
se réfère toujours à la définition la plus reconnue du développement durable qui est celle de la
Commission Bruntland, les CRE, on a fait faire une étude sur le développement durable, un
210 document très fouillé sur la notion et on en revient finalement à accepter et à reconnaître cette
définition-là qui est la plus centrale, la plus englobante, donc, et qui dit que le développement
durable est le développement qui répond aux besoins présents sans compromettre la capacité
des générations futures de répondre aux leurs.

215 Donc, il y a deux (2) éléments-clés dans la définition, la question de besoins et de
générations futures. Le concept de besoins, pour nous, c'est davantage le besoin d'une
meilleure qualité de vie plutôt que celui de davantage de biens matériels, et la question aussi
de durabilité vient du fait que les limitations... de la limitation, car la croissance économique
ne peut être infinie du fait du caractère limité de la biosphère.

220 Donc, le développement durable reste une option économique plutôt qu'une solution de
rechange à l'économie. Le développement durable ne propose pas d'ignorer l'économie mais
simplement de l'aborder dans une perspective sensiblement différente.

225 Alors, si on applique maintenant ce concept très général qu'est le développement
durable en agriculture, on a subdivisé cette notion-là dans ces trois (3) volets, soit
environnemental, économique et social. Donc, au niveau environnemental, ce que ça veut dire
pour nous en agriculture, le développement durable, c'est d'abord respecter l'écosystème du
sol pour sa régénération naturelle et aussi limiter l'érosion, maintenir une bonne qualité des
230 eaux souterraines et de surface, préserver les écosystèmes, boisés, marais, bandes
riveraines.

235 Les cultures elles-mêmes doivent s'intégrer à l'écosystème local et doivent, pour cela, être diversifiées et enfin, la technologie peut être d'un grand secours pour pallier des pratiques qui entraînent de lourds impacts environnementaux. Toutefois, elle ne doit pas les encourager ni les justifier.

240 Au niveau économique, lorsqu'on parle du développement durable en agriculture, il faut considérer que la biosphère est un espace limité. Par conséquent, la croissance économique est nécessairement limitée elle aussi. Il faut, pour cela, distinguer croissance et développement et favoriser ce dernier, comme on en a parlé tantôt avec l'avant-propos.

245 L'évaluation économique de tout projet doit inclure les coûts induits par la dégradation de l'environnement. Donc, c'est ce qu'on appelle communément l'internalisation des externalités environnementales. Et enfin, les incitatifs économiques doivent favoriser les bonnes pratiques. C'est le concept d'écoconditionnalité.

250 Finalement, du point de vue social, une agriculture durable doit veiller à servir l'intérêt général au détriment de l'intérêt particulier pour une meilleure justice sociale, éviter la déresponsabilisation et favoriser les initiatives locales ayant des retombées locales.

Donc, maintenant, on en arrive au cœur du sujet qui est la question de la production porcine. Je vais redonner la parole à monsieur Lessard.

255 **M. GUY LESSARD :**

260 Merci. Ce qui nous a frappés le plus dans les heures que nous avons consacrées à la préparation de ce mémoire, c'est de se rendre compte que depuis très longtemps, nous sommes en face d'une question qui est bien documentée, qui est bien connue et pour lequel il y a eu des investissements d'énergie, de temps, de longs débats, tant sur le plan social, économique que politique et que, aujourd'hui, nous sommes toujours en présence du même questionnement.

265 Nous vous référons à un article qui est paru dans la revue Québec Sciences de février soixante-dix-neuf (79) et si vous permettez, je vais vous en faire la lecture de la formule abrégée où on disait ceci : «Il a fallu que l'élevage de porcs devienne intensif dans plusieurs régions du Québec pour que s'ouvrent les yeux. La pollution n'est pas une exclusivité des usines situées en milieu urbain. Les activités agricoles peuvent en effet, elles aussi, causer des dommages à l'environnement et à la qualité de vie.»

270 «Depuis longtemps, les agriculteurs élèvent des porcs et aucun drame n'a surgi tant qu'il s'agissait de quelques bêtes par ferme. Les ennuis ont commencé avec la concentration, concentration de plusieurs centaines et maintenant milliers de bêtes, dans une même porcherie, et concentration de plusieurs de ces porcheries dans une même zone.»

275 «Les voisins se plaignent des odeurs et affirment qu'elles sont parfois insoutenables. Le fumier ne trouve pas assez de débouchés et, pour diverses raisons, il contamine les eaux souterraines et de surface.»

280 Je vous avoue, quand on fait la lecture de ces quelques lignes, après presque vingt-
cinq (25) ans, on croirait qu'elles ont été écrites hier. Et là, on ne fait référence qu'à un des
aspects. Mais je vous invite à consulter cette édition spéciale qui s'intitule «L'invasion porcine»
et à la lecture de l'article, on retrouve à peu près les mêmes sujets et les mêmes prétentions,
les mêmes discours, les mêmes préjugés qu'on avait dans ce temps-là, on les retrouve
285 aujourd'hui dans nos médias. C'est presque incroyable! Comment se fait-il -- c'est la question
qu'on voudrait poser d'emblée. -- comment se fait-il que, vingt-cinq (25) ans plus tard, on en
soit encore à débattre des solutions à mettre en place pour la freiner? Et vous allez voir que
c'est un petit peu le cœur de notre intervention cet après-midi.

290 Comme je le mentionnais tout à l'heure, il y a eu pourtant de nombreuses mesures qui
ont été adoptées pour faire face à cette problématique. Mais malgré tous les efforts, le temps
et l'argent investis jusqu'ici, force est de constater que les moyens que les Québécois se sont
donnés pour lutter contre la pollution d'origine agricole n'ont pas donné les résultats
escomptés.

295 Malgré les multiples interventions de la part du ministère de l'Environnement, on a tenté
d'en faire une petite liste, là, sur le plan historique dans notre rapport puis, tout à l'heure, on
s'apercevait qu'on en avait oublié quelques-unes. Le MAPAQ, nos amis de l'UPA, pourquoi
n'a-t-on pas toujours mis un terme à ces problématiques environnementaux... à ces problèmes
300 environnementaux?

Nous pensons, nous sommes d'avis qu'avant d'énoncer vos recommandations dans le
cadre de la présente audience, la Commission du BAPE devra avoir pris soin de répondre à
cette question. Si la Commission n'est pas en mesure d'expliquer les raisons de l'échec des
305 stratégies du passé et que, par conséquent, elle n'en tient pas compte, la crédibilité de sa
démarche et de ses recommandations en souffrira.

Alors, pour vous accompagner dans cette analyse, j'inviterais mon collègue, monsieur
Gauthier, à avancer quelques idées, quelques éléments de réponse à cette question. Gilles.

310

M. GILLES J. GAUTHIER :

Madame la présidente, Messieurs les commissaires, dans l'analyse de la
problématique de cette question qui est d'envergure, dans l'ensemble de l'opinion publique, on
315 pense qu'on a apporté une attention démesurée à ce qu'on a perçu, c'est-à-dire les odeurs. Je
dirais, pour faire un exemple, c'est la pointe de l'iceberg qui sent, mais le problème est
beaucoup plus large que ce qui est perçu, entre autres, par les odeurs.

Le contexte des déjections animales qu'on a produit depuis le développement
320 important de la production porcine et dans les présentations qui ont été faites devant vous,
vous avez vu les périodes de croissance rapide de la pollution porcine qui ont été, là, à
quelque part en soixante-dix-huit (78) à quatre-vingt-deux, quatre-vingt-trois (82-83) et
dernièrement, de la période de quatre-vingt-seize (96) à deux mille un, deux mille deux (2001-
2002).

325

330 Malgré les problématiques qui étaient perçues et que la population soulevait, les objections, on a eu une croissance extrêmement rapide de la production porcine durant les cinq (5) ou six (6) dernières années et c'est ce qui a amené un niveau d'exaspération de beaucoup de citoyens et de non-compréhension de cette problématique-là qui est toujours existante après vingt-cinq (25) ans.

335 Le RN mentionne que la problématique maintenant, dans le règlement qui a été publié en deux mille deux (2002), est ramenée à une problématique d'excès de phosphore. On pense que c'est très limitatif de la problématique et on ne croit pas qu'on va faire du développement durable si on s'attaque juste à cet élément de la problématique.

340 On conclut aussi qu'il y a eu un manque évident de volonté politique. Selon le RN, une raison importante pourquoi on en est rendu aujourd'hui, c'est le manque de volonté politique de nos gouvernements pour arriver à résoudre le problème. Le gouvernement s'est donné des outils. Le premier règlement date de mil neuf cent quatre-vingt-un (1981). On a eu un autre règlement et ce règlement-là a été amendé au moins à sept, huit (7-8) reprises. On a vécu, à travers ces règlements-là, des moratoires dans la rivière L'Assomption, entre autres, et en quatre-vingt-dix-sept (97), on est arrivé avec un nouveau règlement refondu qui a créé un mouvement de contestation chez les agriculteurs. C'est un règlement extrêmement complexe qui amenait un nouvel élément de principe, c'est-à-dire les plans agro-environnementaux de fertilisation. Et finalement, on a eu une dernière version en deux mille deux (2002).

350 Comment se fait-il qu'après avoir eu ces trois (3) règlements-là, qu'on est encore dans une situation, par exemple, où toutes les entreprises agricoles n'ont pas une structure d'entreposage, ce qui était déjà prévu dans le premier règlement?

355 Donc, on conclut qu'il y a eu un manque de volonté politique. C'est beau de faire des lois et des règlements mais les mandataires qui sont, en général, les ministères doivent se charger de les appliquer. Et à ce sujet-là, je voudrais vous lire un parallèle d'une déclaration parce que, au gouvernement fédéral, le gouvernement, pour impliquer ou appliquer le développement durable, a créé un bureau d'un commissaire à l'environnement et au développement durable rattaché au Vérificateur général du Canada.

360 Dans une déclaration que la commissaire, madame Johanne Gélinas, faisait le deux (2) octobre deux mille un (2001), elle disait ceci. Elle indique que bon nombre de ministères fédéraux n'ont pas de système en place pour mettre en œuvre les stratégies de développement durable qui ont été mis de l'avant par le gouvernement du Canada. Et la plupart des ministères ne fournissent pas suffisamment d'information au parlement.

365 Et elle, elle disait, et je cite : «Les résultats de la vérification de vingt-huit (28) ministères et organismes sur une période de trois (3) ans me font craindre que certains ministères considèrent leur activité de développement durable comme un exercice bureaucratique et qu'ils n'essaient pas réellement de rendre leur activité plus durable, a indiqué le commissaire.» Et elle ajoute : «Les risques pour les Canadiens et leur environnement sont d'autant plus grands et plus complexes que jamais.»

370

Un exemple, le gouvernement fédéral, il a créé des mécanismes mais la volonté politique de les appliquer n'est pas là. Et ce n'est pas moi qui le dis, c'est la commissaire du Fédéral qui dit ça.

375

Donc, je me dis, au Québec, on a voté des lois, on a mis des règlements, mais est-ce qu'on a eu la volonté politique? La volonté politique, ça veut dire, des fois, des plans d'actions, ça veut dire aussi des ressources à donner au ministère, entre autres, au Québec, au ministère de l'Environnement, d'appliquer ces réglementations.

380

Je ne suis pas certain qu'on a toujours eu les ressources qui étaient nécessaires pour appliquer les règlements que le parlement avait votés, le Parlement du Québec, je parle. Les programmes d'assainissement agricoles ont été mis de l'avant par les gouvernements et on a beaucoup mis l'accent sur des programmes d'autoresponsabilisation des agriculteurs. C'est une formule intéressante, c'est une formule qui a donné des bons résultats, mais il faut se rappeler qu'un règlement, ça doit s'appliquer, et on peut mettre des tolérances, des délais d'application mais à un moment donné, il faut que l'ensemble des gens, qui sont supposés être soumis à un règlement, l'appliquent, ça veut dire l'ensemble des entreprises agricoles.

385

390

Vous avez eu, dans vos tournées, beaucoup d'informations sur où on en est rendu dans l'application d'un certain nombre de normes de règlements, exemple, vous avez sûrement... je ne peux pas vous donner le chiffre, mais il y a encore des entreprises agricoles qui n'ont pas de structure d'entreposage conforme aux règlements. Ça, c'est juste un exemple.

395

Après le règlement de quatre-vingt-un (81) qui a imposé ça et après que le gouvernement ait mis en place un programme en quatre-vingt-huit (88) qui s'appelait le programme PAGEF, et après qu'il y a eu un règlement nouveau, le Programme d'aide en investissement en agro-environnement en quatre-vingt-dix-sept (97) qui a été mis en place après le règlement sur le RPOA et enfin, le dernier règlement, deux mille deux (2002). On pense que le gouvernement n'a pas mis... n'a pas pris ses responsabilités alors de la mise en application de ces règlements.

400

405

En outre, il y a eu des cas de délinquance chez les agriculteurs et on pourrait n'en citer. Mais, je veux dire, l'objectif aujourd'hui, ce n'est pas d'en citer, c'est de vouloir apporter un certain nombre d'éléments.

410

Il y a plein d'entreprises agricoles qui sont non conformes, exemple, dans les règlements, puis je pense que ça date du règlement de quatre-vingt-un (81), les entreprises devaient avoir des registres pour indiquer qu'est-ce qu'ils font avec leur lisier ou leur fumier et, à ma connaissance, il n'y en a pas beaucoup qui en tiennent, et encore moins qui sont disponibles quand le ministère de l'Environnement fait des inspections.

415

La problématique a aussi souffert, à mon avis, d'un manque d'effort de recherche et développement important. Les problématiques, et on vous les a présentées dans le cadre de vos audiences, sont nombreuses et complexes. Et je ne suis pas certain qu'on a fait les efforts qu'il fallait pour trouver les solutions. Surtout, le gouvernement n'a peut-être pas investi de façon suffisante, je dirais peut-être principalement depuis le début des années quatre-vingt-dix

(90), on a eu à lutter contre les déficits et je vous dirais que la recherche et développement en a pris un coup. Et ça l'a eu des conséquences sur la production porcine et aussi sur la pollution de l'environnement d'une façon importante.

L'Institut de recherche et de développement en agro-environnement a été créé il y a environ cinq (5) ans, je pense, et cet institut maintenant a la capacité de réaliser des travaux de recherche -- elle s'est présentée devant vous d'ailleurs -- mais je ne suis pas très certain que les budgets sont suffisants. Et on s'est beaucoup fié à l'entreprise privée pour faire des travaux mais je vous dirais que les investissements n'ont sûrement pas été suffisants. À ma connaissance, un des investissements importants en recherche et développement, ç'a été le budget du plan vert du gouvernement fédéral qui a été mis sur pied au début des années quatre-vingt-dix (90). C'est un budget qui a été très, très important et auquel beaucoup d'organisations de recherche ont participé. Mais des plans verts, il n'y en a pas eu beaucoup depuis ce temps-là, mais il serait peut-être souhaitable qu'il y en ait dans l'avenir parce qu'il y a encore du travail à faire. Et je suis certain que plusieurs des groupes qui vont se présenter devant vous vont souligner des problématiques de recherche et que les chercheurs se feraient un plaisir de les réaliser.

L'action du gouvernement se fait aussi à travers différents ministères et agences. Juste un exemple. Au niveau du ministère de l'Agriculture, dans les années passées, il y avait le ministère, il y a la Commission de protection du territoire agricole, il y avait la Société de financement... pas la Société, l'organisme de financement, la... je ne me souviens pas du terme, c'est aujourd'hui La Financière, là. Les noms changent tellement souvent qu'on les perd. Il y avait aussi la Régie des assurances agricoles.

Et je vous dirais qu'il n'y a pas toujours eu une concertation puis une intégration des orientations de travail par rapport au dossier environnemental et avec le ministère de l'Environnement. Et je suis bien placé pour en parler parce que je travaillais au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pendant un certain temps. J'ai travaillé pendant trente-deux ans et demi (32½). Donc, je pourrais vous en conter quelques-unes mais un exemple que nous, au ministère, on disait à nos collègues, c'est l'Office du crédit agricole, et la Régie des assurances disait : «Qu'est-ce que vous attendez pour imposer dans vos normes l'obligation d'avoir... de respecter les bandes riveraines qui sont prévues aux règlements?»

Nous, dans les directions régionales, on se battait pour que les producteurs respectent ça, mais nos collègues, ils n'en tenaient pas compte dans leur programme ou dans leurs règlements. Ils disaient : «Ce n'est pas notre rôle d'agir en ce sens-là.» Bien, ça a comme résultat que le respect de la bande riveraine, à ma connaissance -- puis là je vous parle comme un citoyen qui se promène dans les rangs agricoles -- ce n'est pas très, très respecté, je dirais, pas respecté beaucoup. Et ça, je suis généreux quand je dis ça.

Parce que l'automne dernier, je me suis promené dans la région d'Iberville, là, sur une route, là, en s'en allant vers Saint-Alexandre, là, il y avait une route en ligne droite pendant quatorze (14) kilomètres et je vous dirais, pendant douze (12) kilomètres sur quatorze (14), des deux (2) côtés, c'était du maïs. Et je me posais la question : Comment les producteurs font

465 pour récolter le dernier rang de maïs qui est après tomber dans le fossé? Et ça pose des problèmes environnementaux. Ça, c'est un exemple.

Il n'y a pas eu une planification intégrée du développement agricole et tantôt, monsieur Lessard, le président, vous l'a mentionné. Le RN considère qu'il y a eu plus de compromis, et on est sérieux quand on dit que les acteurs doivent avoir un engagement. Il y a eu beaucoup d'engagements depuis les quelques dernières années, je dirais, depuis quatre-vingt-dix-sept, quatre-vingt-dix-huit (97-98), il y a eu le sommet sur l'agriculture et l'agro-alimentaire à Saint-Hyacinthe, en quatre-vingt-dix-huit (98), au mois de mars.

475 L'année suivante, en quatre-vingt-dix-neuf (99), il y a eu le rendez-vous des décideurs où un certain nombre d'éléments ont été pris. Entre autres, on s'est engagé à assurer le développement économique agro-alimentaire au Québec. Mais ce que beaucoup de gens ne disent pas, c'est que dans les engagements qui ont été pris, il y en avait un qui était formel, c'est de se développer dans le respect de l'environnement. Et on n'est pas sûr que ç'a toujours été fait dans le respect de l'environnement.

La production porcine s'est développée beaucoup depuis ces années et peut-être qu'on a oublié, dans certains cas, l'environnement. Quoique les producteurs de porcs ont mis sur pied un plan agro-environnemental, je pense que c'est en quatre-vingt-seize (96) ou en quatre-vingt-dix-sept (97) et ,depuis ce temps, il y a eu du chemin qui a été fait. Mais la problématique comme tantôt, monsieur Lessard l'a mentionné, elle date de mille neuf cent soixante-dix-neuf (1979), là. Dans l'article qui a été soulevé, le problème a déjà été levé et soulevé dans la rivière L'Assomption et je vous dirais dans la rivière Yamaska, dans la région de Saint-Hyacinthe, là, c'est réel aussi depuis longtemps.

490 Un des éléments que le RN considère qui est une des causes des échecs ou de l'échec de la réduction de la pollution agricole, c'est le problème de sensibilisation, de vulgarisation et de formation. Les producteurs et productrices agricoles n'ont peut-être pas toujours eu le soutien qu'ils auraient eu besoin pour implanter ces nouvelles normes, ces nouvelles pratiques. Je vous dirais que le règlement de quatre-vingt-dix-sept (97), le RPOA, pour avoir travaillé avec l'équipe de la Direction régionale de la Montérégie-Est à l'appliquer, ce n'était pas évident tout le temps. Et si nous, on avait une certaine difficulté à comprendre certains éléments du règlement, je me disais, comment les producteurs et productrices arrivent à bien appliquer ce règlement-là? C'était pas toujours évident pour eux.

500 Et on pense que le gouvernement aurait pu faire un effort additionnel. Le règlement a été publié, à ma connaissance, le quatre (4) juillet quatre-vingt-dix-sept (97) et le guide d'application est sorti quelques mois après et il avait cinquante (50) pages. Donc, ce n'est pas toujours évident de comprendre l'ensemble du règlement.

505 Il faut faire de la sensibilisation mais les producteurs et productrices, en général, je veux dire, ont besoin de comprendre parce que, eux, ils investissent, ils vivent de l'agriculture. Ils ont besoin de comprendre. Et si on veut qu'ils mettent en application les normes et les règlements et faire des bonnes pratiques, il faut qu'ils comprennent. Ils ne peuvent pas appliquer ce qu'ils ne comprennent pas. Et ça, c'est un principe de pédagogie, dire on peut seulement appliquer des choses qu'on connaît et qu'on comprend.

515 Il y a même certains producteurs, à mon avis, ou productrices qui ne connaissent pas certains éléments du règlement, et encore aujourd'hui. Dans certains cas, je vous dirais parce qu'ils n'ont pas fait les efforts pour s'informer, dans certains cas. Et dans d'autres cas, c'est peut-être qu'on n'a pas travaillé à assez vulgariser les informations pour les mettre à leur niveau.

520 Les citoyens et citoyennes actuellement vous disent, et j'en ai entendu lors de certaines séances de vos audiences que j'ai participé, les gens, ils ont peur, ils ont peur du développement de la production porcine. Mais il faut se rappeler que la peur, ce n'est pas raisonné, c'est un sentiment. Moi, je peux avoir peur des souris mais ce n'est pas très raisonnable de penser qu'une souris peut me faire du dommage. Mais si j'ai peur des souris, j'ai peur et ça va conditionner mes actions et mon comportement.

525 Et je vous dirais que les citoyens, par rapport aux histoires qu'ils ont entendues sur la production porcine, il y en a qui ont peur actuellement. Ce n'est pas raisonné et raisonné. Il y a certains producteurs qui sont venus dire devant vous, je pense, que les producteurs étaient prêts à développer des productions, développer leur production porcine et à appliquer la norme ultime qui est prévue dans le règlement, le Règlement sur les exploitations, la norme prévue pour deux mille dix (2010). Et même encore là, des citoyens s'opposent.

530 La question à se poser, c'est : Pourquoi? À mon avis, c'est que les gens n'ont plus confiance, dans certains cas. Et dans vos audiences, vous avez entendu des études qui ont été faites, je pense, par la faculté d'agriculture de l'Université Laval au sujet des situations où il est arrivé qu'on a développé la production porcine et qu'il y a eu un accueil dans le bon voisinage, mais il y a un certain nombre de conditions, je pense, qu'on vous a présentées et vous serez en mesure d'en tenir compte.

540 Recommandations du RN, mesures générales.

545 On pense qu'il faudrait trouver le moyen que le fumier et le lisier soient utilisés comme source de fertilisation importante sinon première pour les cultures au Québec, ce qui n'est pas le cas. D'ailleurs, dans un document qui a été présenté et vous avez reçu le portrait agro-environnemental des fermes du Québec, et j'ai revérifié dernièrement dans le rapport, si je me souviens, bien, c'est celui du bassin de la Yamaska, le portrait indiquait qu'il n'y avait même pas la moitié des superficies en culture qui recevaient du fumier dans le bassin de la Yamaska. Et c'est une des régions où il y a le plus de grandes cultures, c'est-à-dire maïs et soya.

550 On dit souvent... j'ai entendu que des gens ont dit que la culture du maïs s'est développée à cause du porc, mais je vous dirais que ça mériterait d'être creusé de votre part parce que je ne suis pas certain que le rythme de croissance du maïs s'est fait dans le même sens que la croissance porcine.

555 Et je vous dirais que j'ai entendu de la bouche de producteurs, à l'occasion, parce que je leur ai demandé : «Pourquoi vous faites du maïs, on pourrait faire d'autre chose?» Bien, certains m'ont répondu : «On fait du maïs parce que c'est une production qui a une assurance stabilisation. C'est la raison pour laquelle ils ne voulaient pas mettre en péril leur entreprise

560 parce que, s'ils produisaient d'autres cultures qui ne sont pas stabilisées, bien, à ce moment-là, je veux dire, s'ils font une mauvaise récolte, ils risquent de mettre en péril leur entreprise et même faire faillite. Alors qu'en produisant du maïs, ça leur permettait de, au moins, se protéger par l'assurance stabilisation.

565 Donc, ça mériterait d'être vérifié de la part de votre commission, là, le lien qu'il peut y avoir entre la production ou le développement de la culture du maïs et de la production porcine. Je ne suis pas sûr qu'il y a une corrélation directe. On aimerait que ça aille, dans certains cas, jusqu'à imposer des redevances à l'utilisation des engrais minéraux, dans les régions où il y a suffisamment de lisiers ou de fumier pour fertiliser les sols.

570 Parce que dans le rapport, on disait aussi, portrait agro-environnemental, entre autres, dans celui de la Yamaska, que les superficies avaient un excès de l'équivalent de trente-trois (33) kilos d'azote... de phosphore et cinquante-huit (58) kilos d'azote par hectare en excès dans le bassin. C'est ce qui avait été évalué parmi les fermes qui ont fait l'objet du portrait.

575 L'avantage aussi, c'est qu'on voudrait que vous proposiez d'encourager le développement de la production porcine sur litière, on dit bien d'encourager. Mais c'est certain qu'il y a de la recherche en développement à faire encore dans ce domaine-là pour vraiment fixer les limites et les conditions d'un développement qui soit économique et durable. Mais on pense que la litière, c'est une source de fertilisation beaucoup meilleure que le lisier et qui crée
580 beaucoup moins d'inconvénients, entre autres, au niveau des odeurs.

Parce que parfois, je dis et je répète aux gens, il faut faire attention à la perception des gens. Parce que la perception de quelqu'un d'une situation, c'est sa réalité et c'est sa seule réalité, même si ce n'est pas la réalité objective. Mais ce que je perçois, c'est ce que je crois
585 qui est vrai. Et je vous dirais, dans ce dossier-là, il y a probablement beaucoup de perceptions qui sont fausses aussi.

Dans les bassins en surplus l'épandage du fumier, selon l'approche qui a été proposée dans le nouveau règlement de ferme par ferme, c'est à notre avis un élément de solution. Si, a
590 priori, dans tous les bassins, nous étions dans une situation qui n'est pas en excès, si on était en équilibre, c'est la situation idéale. Les fermes, chacune devient en équilibre et concrètement, il n'y en a plus de pollution. Et dans un certain nombre de bassins actuellement, on est dans une situation où on n'est pas en équilibre. Et de vouloir trouver des solutions où on applique ça seulement au niveau d'une ferme à la fois, nous, on pense que ça
595 va être une situation qui risque d'augmenter le problème dans certains cas.

Et on vous suggère comme élément de solution, c'est que dans tous les bassins ou sous-bassins versants, parce qu'on souhaite que la gestion dans l'avenir du développement de la production porcine se fasse par bassin ou par sous-bassin, on souhaite que vous appliquiez
600 une contrainte qui serait la suivante, de dire, partout où les normes de qualité de l'eau sont dépassées par rapport aux normes, exemple, le trente (30) milligrammes par litre de phosphore dans l'eau, partout où c'est en excès -- et la Yamaska, je pense qu'on est dans une situation de quatre-vingt-dix (90) -- il faudrait, à ce moment-là, pour autoriser du développement de production porcine, puis pas seulement de production, tout développement

605 animal, qu'on s'engage à respecter la norme ultime de deux mille dix (2010) qui est censée être la norme qui ne provoquera plus de pollution.

Et il faudrait aussi restreindre le développement industriel et municipal, c'est-à-dire l'effet de pression des résidences et des industries sur le même cours d'eau. Il ne faudrait pas que les producteurs agricoles soient plus pénalisés que les autres. Il faudrait que le ministère de l'Environnement soit conséquent parce que j'ai vu, dans les dernières années, le ministère de l'Environnement autoriser des développements d'application de boue d'usine d'épuration ou encore de boue d'usine d'abattage dans des territoires où déjà il y avait un excès de fumier.

615 Et d'ailleurs, au comité agro-environnemental multipartite du bassin de la Yamaska auquel j'ai participé, on en avait fait la remarque et le commentaire au ministère de l'Environnement, on trouvait que ça n'avait pas d'allure. Ce n'était pas acceptable de permettre ça, alors que le fumier était déjà en excès et causait des problèmes.

620 Donc, si on veut que la situation se rétablisse, bien, il faut arrêter. Puis, si on pense que la norme du règlement actuel, deux mille dix (2010), est une norme qui va permettre d'être en équilibre ou, en tout cas, d'éviter de créer une pollution additionnelle, bien, il faut l'appliquer maintenant pour du développement dans les bassins où il y a un excès en termes de normes de dépassement de la qualité de l'eau. Ça peut être les matières en suspension, ça peut être le niveau d'azote, ça peut être le niveau de phosphore, ça peut être l'oxygène dissous, c'est toutes les normes, il faut les respecter si on veut s'améliorer.

Il y a aussi la problématique des gaz à effet de serre. Tantôt, on parlait de la concentration des entreprises porcines et c'est sûr que, dans certains cas, la problématique des gaz à effet de serre est importante. Et, à ma souvenance, les gaz, les CH₄, je pense que c'est des méthanes qui sont émises, ils ont un effet de destruction dans l'atmosphère vingt-quatre (24) fois plus grande que le CO₂. Donc, il faudrait trouver le moyen, et je pense que dans la communauté européenne, ils ont trouvé des moyens. Ils ont mis en place des procédures, ils ont imposé des normes et là-dessus, je vous dirais que dans certains pays, ils sont en avance sur nous; des toits sur les fosses et d'autres mesures pour contrer l'émission de gaz à effet de serre.

Il faudrait, puisque c'est la pointe de l'iceberg qu'on perçoit, il faudrait s'organiser pour que les citoyens n'en perçoivent le moins possible, c'est-à-dire, à ce moment-là, appliquer toutes les technologies et toutes les normes qu'on connaît concernant les émissions d'odeurs, parce qu'il en existe des technologies. Exemple, pour l'épandage, il y a les rampes basses. Il y a même, dans certains cas, la possibilité d'injection directe dans le sol. Puis, au niveau des bâtiments, bien, il y a des procédures, il y a des normes, mais c'est certain que construire un bâtiment où on va éviter d'avoir des odeurs, ça va coûter un peu plus cher, mais ce qu'on disait tantôt, c'est d'internaliser les coûts environnementaux et sociaux. Parce que les inconvénients des odeurs, c'est les citoyens qui les ont et c'est eux qui ont les conséquences de ce qui n'a pas été fait dans la structure, dans les technologies de manipulation des lisiers et des fumiers.

645 En outre, on voudrait que le gouvernement établisse un certain nombre d'indicateurs de résultats, de suivis. Et le gouvernement, lors du rendez-vous des régions l'automne dernier,

s'est engagé par écrit à développer des indicateurs avec les régions, des indicateurs qui seraient communs à toutes les régions et au gouvernement et au ministère.

655 Et nous, on pense que si on veut que les citoyens reprennent confiance, il faut leur donner de l'information. Et ce qu'on vous suggère, c'est qu'un des moyens, c'est l'obligation de transférer des données dans un système d'information territorial sous la responsabilité des CRD, qui seraient en mesure de faire un rapport aux citoyens sur l'évolution des indicateurs de mesures qui seraient convenues nationalement et régionalement.

660 Autrement dit, tout le monde aurait les mêmes indices de mesures, les mêmes instruments de mesures, mais ils seraient sous la responsabilité d'un organisme qui est régional et qui ne relève pas du gouvernement. Parce que, dans certains cas, on a de la difficulté d'obtenir les informations. Et c'est de demander aussi que les gouvernements, les ministères, soient obligés de transférer des données, pas des données nominatives, des données globalisées dans ses systèmes d'information pour en assurer que la transparence apparaisse.

670 On croit aussi que le gouvernement doit mettre fin au laxisme dans l'application de sa réglementation. Il vient d'en publier un nouveau règlement et on croit qu'il faut qu'il se donne les moyens pour vérifier. Il semblerait, d'après ce que j'ai entendu lors d'audiences à Saint-Hyacinthe, de la part du ministère de l'Environnement, qu'ils veulent engager une centaine d'inspecteurs, je pense, additionnels, qu'ils veulent arrêter de contrôler les éléments d'émission des certificats d'autorisation parce qu'il n'y en a plus, mais qui vont aller, sur une période de trois (3) ans, visiter toutes les exploitations agricoles.

675 Bien, on veut que le gouvernement donne les moyens à son ministère de l'Environnement puis à ses directions régionales pour que vraiment, ils appliquent la réglementation. Et on m'a dit, à l'occasion, que des citoyens portaient plainte et que les enquêtes sur les plaintes, ça prenait du temps; des fois, beaucoup de temps.

680 Et finalement, un autre élément qu'on jugeait important, c'est le dossier de l'écoconditionnalité. On n'était pas pour passer à côté. On croit que les producteurs ont besoin d'être soutenus par le gouvernement, puis peut-être plus encore qu'ils le sont maintenant, dans certains programmes pour mettre en place des normes, puis le respect des normes environnementales.

685 D'ailleurs, il faut se rappeler que la littérature nous démontre que les Etats-Unis accordent plus d'aide financière à leurs producteurs et ça fait quinze (15) ans qu'ils ont imposé des normes d'écoconditionnalité. L'Union européenne fait la même chose. Ils viennent de publier, là, en deux mille deux (2002), des nouvelles normes et c'est clair que l'écoconditionnalité, c'est une exigence.

690 Et dans l'écoconditionnalité en Europe, entre autres, on vient de mettre des normes sur la quantité de ressources qui peut être transférée à une exploitation agricole, peu importe sa dimension. On pense que c'est un principe qui pourrait être bon ici, au Québec. Donc, les programmes, les aides gouvernementaux devraient amener des pénalités ou, en tout cas, des restrictions dans certains cas où les normes environnementales ne sont pas respectées.

700 Parce que, ce qui arrive dans la situation, c'est que les bons producteurs, les producteurs et productrices qui font des efforts pour s'ajuster puis de respecter la réglementation, au bout de la ligne, c'est eux qui sont pénalisés. Parce que les autres qui ne le font pas, puis je l'ai entendu déjà de mes oreilles, dire : «Nous, là, on s'est conformé puis les autres qui ne le font pas, là, bien, eux, là, ils reçoivent la même subvention, ils ont les mêmes avantages, ils ont les mêmes privilèges que les autres.»

705

Le Règlement sur les exploitations agricoles, juste à titre d'exemple, le quinze (15) juin deux mille trois (2003), les entreprises, un certain nombre, doivent déposer un bilan au ministère de l'Environnement.

710

Bien, une chose qui serait peut-être possible, c'est de dire aux entreprises, quand elles vont réclamer leur remboursement de taxes en deux mille quatre (2004), parce qu'ils font ça normalement l'année d'après, dire : «Si vous n'avez pas obtenu votre papier du ministère de l'Environnement disant que vous avez déposé votre bilan, bien, on suspend le remboursement de vos taxes ou une partie de vos taxes jusqu'à temps que vous vous soyez conformés.»

715

Bien, je me dis, c'est des fois important le montant de remboursement de taxes et ça pourrait être un signal de la volonté politique du gouvernement de dire : «Si vous ne vous conformez pas, on ne vous l'enlève pas, mais on ne vous le verse pas jusqu'à temps que vous ayez fait l'effort de vous conformer», autrement dit, d'être un bon citoyen. Parce qu'il y en a qui vont se conformer, un grand nombre, mais il va probablement y en avoir un pourcentage qui vont être réticents et, pour toutes sortes de raisons, ne se conformeront pas.

720

Et la conséquence, c'est que si le ministère de l'Environnement n'est pas capable d'avoir un portrait global de l'ensemble des exploitations dans un bassin, on n'aura pas l'état de situation et ça va être dur de se donner des stratégies. Le gouvernement vient de lancer une politique de l'eau, une politique nationale de l'eau. Il met en place... il a reconnu trente-trois (33) organismes de bassins qui vont devoir établir un plan directeur de l'eau dans leurs bassins et, si on n'a pas les données sur lesquelles travailler, ça va être difficile de se donner des plans directeurs qui sont valables et justifiés.

730

L'autre élément, c'est qu'on croit qu'il y a une meilleure coordination à établir entre les responsables dans le dossier, entre autres, le MAPAQ et le ministère de l'Environnement. Je vous dirais que ça n'a pas toujours été une coordination parfaite, il semblerait que ça va mieux maintenant et là, je peux vous en parler en connaissance de cause parce que j'étais dans une des parties. Et, comme de raison, on avait raison! Mais je veux dire... non, l'idée, c'est qu'il y a aussi le ministère de la Santé et les régies régionales qui ont aussi une responsabilité face aux citoyens et au public, et je pense que tout le monde doit travailler en concertation.

735

D'ailleurs, c'était pour ça que dans notre région, on avait mis le comité agro-environnemental multipartite du bassin de la Yamaska sur pied, où siégeaient tous les intervenants y compris la Régie régionale de la santé. Et ça l'a été très utile pour que les gens puissent se comprendre.

740

745

En terminant, dans les recommandations générales, il faut que le gouvernement travaille à donner une formation à tous les agriculteurs dans le domaine agro-environnemental. Je vous dirais, ce qu'on apprend, on peut toujours l'appliquer. Et des producteurs agricoles m'avaient dit déjà, dans la région de Saint-Hyacinthe, qu'un des éléments déclencheurs pour eux d'appliquer des mesures dans le domaine de l'agro-environnement, ça avait été qu'ils avaient suivi une formation d'environ soixante-quinze (75) heures dans le domaine agro-

750

environnemental. Ils m'avaient dit que ça leur permettait de comprendre un paquet de phénomènes et c'est ce qui avait été l'élément déclencheur pour eux, de mettre en place de pratiques respectueuses de l'environnement en fertilisation, en utilisation des pesticides, et cetera.

755

C'était une formation qui avait été développée et qui était disponible, mais un grand nombre... et un club agro-environnemental avait même imposé comme normes, pour devenir membre du club, d'avoir suivi le cours de soixante-quinze (75) heures, et c'était une bonne pratique.

760

Entre autres, ce serait une bonne suggestion de dire : ceux qui se feront prendre en contravention avec les règlements, on peut présumer qu'ils ne comprennent pas bien. Et, à ce moment-là, on pourrait leur dire, comme ça arrive dans des professions, dire : «Si tu ne travailles pas bien comme professionnel, on t'impose un stage ou une formation additionnelle.» Bien, pour les producteurs agricoles ou productrices, ce serait peut-être une chose qui serait applicable.

765

770

Je l'ai dit tantôt, l'unité de gestion pour nous, c'est le bassin versant, c'est sûr. Il faut que ça devienne une réalité pour tous les aspects de la gestion reliée au développement de la production porcine. Parce qu'on parle de la production porcine et, tantôt, on vous a dit que la problématique de la production porcine, c'est celle qui a senti et c'est celle-là qui a explosé la première mais les productions bovines ou les autres sont aussi des éléments de problématique.

775

Je vous dirais, dans la région où j'étais gestionnaire, je peux vous dire qu'il y a des producteurs laitiers, pas des petits producteurs, des producteurs qui avaient cent (100) unités animales et plus qui, en l'an deux mille (2000), n'avaient pas encore de structure d'entreposage. Je ne parle pas des producteurs pauvres, là, je parle des producteurs qui avaient les moyens. Puis, en plus, il y avait un programme d'aide qui pouvait leur fournir jusqu'à cent mille dollars (100 000 \$) d'aide financière pour construire une structure et ce n'était pas fait encore. Donc, la question, ce n'est pas juste l'argent qui est, des fois, l'élément pour que ça change.

780

785

On favorise aussi l'appui à l'agriculture biologique parce qu'on pense que l'agriculture biologique a développé un ensemble de pratiques qui sont soucieuses et respectueuses de l'environnement et du développement durable. Et ça va dans le sens des intérêts des consommateurs, en tout cas, de leurs préoccupations. Parce que dans un sondage que j'avais lu de la revue Le Consommateur, je pense que c'était en mars deux mille un (2001), ils faisaient un sondage d'opinions : Qu'est-ce qu'étaient les dix (10) principales préoccupations des citoyens consommateurs? Et sur les dix (10) préoccupations qui étaient mentionnées, les quatre (4) premières, ça touchait les aspects santé, santé environnement et la relation avec la

790

protection de l'environnement. Vous retrouvez ça dans la revue Le Consommateur de... je pense que c'est deux mille un (2001), mars deux mille un (2001).

795 Puis c'était des pourcentages de préoccupation, préoccupés et très préoccupés, c'était de quatre-vingt-six pour cent (86 %) à quatre-vingt-douze pour cent (92 %) en termes de niveau de préoccupation.

Protection des sols, rives et des cours d'eau.

800 On pense que le sol, c'est une ressource qui est limitée et qui est difficilement renouvelable, surtout les sols arables, et les pertes de sol dans nos cours d'eau, ça contribue à entraîner du phosphore, de l'azote et des pesticides, et donc créer une pollution importante.

805 On pense donc qu'il y a des choses à faire importantes concernant les bandes riveraines. Par contre, on sait que le niveau de recherche à ce sujet-là, il y a encore des choses à faire. On a certaines informations, entre autres, je pense que l'IRDA sont venus présenter les résultats d'une recherche qu'ils ont faite à la ferme de Saint-Lambert devant vous, qui donnait certains résultats intéressants, mais je pense qu'il faut encore en faire d'autres recherches parce que les conditions de cultures, de sols, de pentes sont très variables, et je pense qu'il y a encore du travail à faire, mais c'est essentiel que les bandes riveraines soient respectées.

815 Et dans la région de Saint-Hyacinthe, on avait fait une expérimentation -- là, je vous parle au début des années quatre-vingt-dix (90) -- sur un cours d'eau, je pense, qui s'appelait le ruisseau des Douze, et ce ruisseau-là, les producteurs ont été d'accord de faire un travail pour mettre des bandes riveraines, reboiser puis et cetera, parce que c'était dans des sols relativement légers et les bandes riveraines, elles disparaissaient à chaque année parce qu'elles étaient entraînées par l'érosion. Et depuis qu'ils ont fait ça, ils n'ont pas été recreuser ce cours d'eau-là parce que ça s'est stabilisé et il n'y a plus de problèmes. Mais l'ensemble des dix, douze (10-12) producteurs qui étaient sur ce petit cours d'eau-là se sont donnés la main puis ils ont décidé tous ensemble de faire le travail.

L'usage des pesticides.

825 On pense que les pesticides, le moins possible, c'est toujours le mieux. Et il y a du travail à faire de lutte intégrée et, disons, c'est moins relié à la production porcine mais c'est plus comme un élément corollaire puisque la production porcine, on dit souvent que c'est le maïs. C'est sûr que le maïs est une source d'alimentation importante pour le porc.

830 Mais je vous dirais, contrairement à ce que plusieurs personnes croient, on peut faire du maïs sans mettre de pesticide, sans mettre d'engrais minéraux, et cetera, et ça se fait déjà depuis dix (10) ans, puis pas avec des rendements de crève-faim, des rendements qui sont dans la moyenne de la région et même plus.

835 Un autre élément qui est un peu un corollaire aux problématiques de la production porcine, c'est le développement du territoire agricole versus les boisés et le déboisement.

Bien, dans les régions de fortes productions comme Chaudière-Appalaches ou La Montérégie ou même dans le centre du Québec maintenant et Lanaudière, il y a une pression importante sur la problématique d'aménagement du territoire.

840

C'est sûr que, comme dans notre région à Saint-Hyacinthe, quand le prix des terres est rendu à cinq mille dollars (5000 \$), ce qu'on appelle l'arpent carré, ça devient intéressant de déboiser pour ne pas être obligé d'acheter de la terre additionnelle. Vous vous promenez sûrement sur la Transcanadienne et vous êtes en mesure d'observer chaque côté, ça, ça vous donne juste un indice du nombre de déboisement qui s'est fait dans un rapport qui a été publié par le MAPAQ régional, c'est quelque chose comme huit mille (8 000) hectares qui ont disparu, là, dans les trois (3) ou quatre (4) dernières années, depuis le verglas, je dirais, depuis quatre-vingt-dix-huit (98).

845

Et l'autre élément, c'est que le déboisement, ça entraîne une conséquence sur le développement durable, c'est la biodiversité. Et la biodiversité, c'est une dynamique. En Montérégie, vous avez douze (12) des quinze (15) MRC qui sont en bas de trente pour cent (30 %) de boisé qui est la norme normalement reconnue pour garantir la biodiversité dans un territoire. Donc, ça vous donne un indice. Mais je suis certain que dans Chaudière-Appalaches, ils n'ont pas ce problème-là parce qu'il y a beaucoup de forêt. Mais peut-être que dans certaines MRC où il y a une concentration de production porcine, ils sont peut-être rendus dans cette situation-là.

850

855

Je laisse la parole au président pour la conclusion.

860

M. GILLES J. GAUTHIER :

On va lui laisser le temps de reprendre son souffle pour la période de questions.

865

Alors, écoutez, nous, on est conscient que les recommandations qu'on vous fait ne sont pas exhaustives, ne permettront pas de régler toutes les facettes de la problématique. Cependant, nous sommes d'avis que les principes qui sous-tendent la plupart de nos propositions sont de nature à amorcer un virage vers une agriculture plus durable et plus respectueuse de l'environnement.

870

Pour le Regroupement national, le développement durable de l'agriculture doit se réaliser à travers le souci de la conservation des ressources et de la biodiversité, et par des pratiques agricoles viables, saines, diversifiées, suffisantes aux besoins des Québécois, soutenables pour les autres acteurs du développement et favorisant l'occupation du territoire par des communautés rurales dynamiques.

875

Alors, c'est l'essentiel du message que nous voulions vous transmettre. Ça va peut-être susciter certaines questions, alors on va tenter d'y répondre.

880

Merci de votre attention.

LA PRÉSIDENTE :

885

Alors, Messieurs Lessard, Bourke et Gauthier, je vous remercie beaucoup pour cette présentation. Je vous suggérerais peut-être une pause d'une dizaine de minutes pour permettre à tout le monde un peu de se délasser un peu les jambes puis de prendre un café, et on revient, après cette période, avec nos questions.

890

Ça va? Merci.

(Suspension et reprise)

LA PRÉSIDENTE :

895

Alors, nous reprenons la séance après ces quelques minutes de détente.

900

D'abord, je tiens à vous remercier d'avoir accepté d'ouvrir la période des mémoires. On sait que, habituellement, vous vous prononcez davantage à la toute fin du processus pour laisser parler les CRE régionaux, mais on est heureux de vous entendre au début et soyez assurés qu'on saura entendre toutes les nuances qui pourront être apportées par vos groupes régionaux par la suite.

905

Je vais ouvrir la période de questionnement et mes collègues vont y aller en cascade avec les leurs.

910

Dans votre mémoire, en page 8, dans les éléments qui sont mentionnés dans la section «Comment appliquer le développement durable, le concept du développement durable à l'agriculture», vous mentionnez que la technologie, quant à elle, ne doit pas servir comme moyen de mitigation à des pratiques douteuses d'un point de vue environnemental.

915

Par ailleurs, en page 12, si je ne m'abuse... non, en page 14 plutôt, dans la section qui s'appelle vos recommandations et les mesures générales, vous dites qu'exceptionnellement le Regroupement national considère qu'il faudra avoir recours aux technologies de traitement des lisiers dans les régions qui sont en surplus de phosphore.

Alors moi, j'aimerais bien comprendre un peu, là, où vous vous situez exactement par rapport à ce qui s'appelle le traitement, finalement, des lisiers?

920

M. GUY LESSARD :

925

Alors, là, vous venez de mettre le doigt sur une des questions qui peut, à l'intérieur de notre rassemblement, amener de longues discussions. Ça va de la position dogmatique à une position qui est peut-être davantage le vécu puis la réalité de nos régions. On est très au fait de l'évolution de la recherche dans le domaine des traitements et on est conscient que ça fait partie de la solution.

930

Toutefois, on a des inquiétudes dans le sens que certaines solutions qui ont été apportées au cours des dernières années pour régler les problèmes de surplus, en fait, dans leur application, n'ont servi qu'à permettre de continuer à accroître l'écart entre ce qui était prévu dans les normes et les dépassements.

Je vais inviter madame Boudreau peut-être à vous en parler un petit peu, si vous êtes d'accord.

935 **Mme JULIE BOUDREAU :**

Madame la présidente, Messieurs les commissaires, bonjour.

940 En ce qui a trait, là, à ce que vous... au problème où vous faisiez référence de pratique douteuse, de pas avoir les solutions de traitement comme des moyens de favoriser les pratiques douteuses, c'est qu'on s'entend bien pour dire que le traitement doit viser les surplus de fumier existant et ne doit pas être là pour traiter, par exemple, les lisiers qui sont produits par des cheptels illégaux, des dépassements de certificat d'autorisation.

945 Maintenant, c'est sûr que le traitement n'est peut-être pas la panacée pour toutes les régions, mais si je vous disais, par exemple, moi je travaille en Chaudière-Appalaches, c'est une région où la problématique de surplus de fumier est criante et puis les surfaces d'épandage sont relativement restreintes, si on compare, par exemple, à ce qui se vit en Montérégie et puis, en Chaudière-Appalaches, on fait face maintenant à un problème de
950 déboisement accéléré pour augmenter les surfaces d'épandage.

Donc, pour cette région-là, c'est sûr que le traitement doit être envisagé et puis on doit favoriser des technologies de traitement qui seront facilement transférables à la ferme, c'est-à-dire de ne pas développer du traitement seulement pour développer des technologies, là, mais
955 de faire des choses efficaces, que les producteurs agricoles seront en mesure d'adapter dans leur entreprise à un coût viable aussi pour leur entreprise.

Par ailleurs, au niveau du traitement, il y a une leçon qui serait peut-être importante à retenir, c'est que les débouchés pour les résultats du traitement doivent être connus avant de
960 procéder à une diffusion de ces technologies-là à une échelle importante chez les producteurs, c'est-à-dire qu'on doit avoir des technologies qui font en sorte que le produit résultant du traitement soit commercialisable si possible pour, entre autres, diminuer les coûts d'application à la ferme.

965 **LA PRÉSIDENTE :**

Comment faites-vous intervenir le développement du nombre de fermes?

970 Par exemple, situons-nous en Chaudière-Appalaches, on a des solutions de traitement efficaces, on les met en application. Comment faites-vous intervenir le traitement... le développement? Est-ce qu'on doit rester à nombre d'entreprises égales, sans accroissement du nombre d'entreprises ou si vous acceptez que, même dans ces régions où il y a un surplus, où on traitera le lisier, par exemple, on pourra poursuivre le développement porcin?

975 **Mme JULIE BOUDREAU :**

Naturellement, ce que je vais vous développer, là, s'applique à Chaudière-Appalaches; dans les autres régions, je ne veux pas m'avancer là-dessus.

980 Il est sûr que, avant d'envisager le développement de la production porcine, l'augmentation de production dans cette région-là, il faudra rétablir un peu la qualité de l'environnement, notamment dans les rivières importantes, là, Chaudière, Etchemin, la rivière Beaurivage, la rivière Boyer.

985 Donc, avant de penser à augmenter la production et à faire du traitement pour ces augmentations de production-là, même si dans cette optique-là, on pense qu'il n'y aurait pas d'épandage de fait, il faudrait quand même envisager, là, une amélioration au niveau de la qualité générale de l'environnement.

990 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Gauthier.

M. GILLES J. GAUTHIER :

995

La situation en Montérégie est très différente. On a une situation dans le bassin de la Yamaska où on est vraiment en excès, et dans l'ensemble de la Montérégie, ce n'est pas le cas. Et je dirais même, dans le bassin de la Yamaska, on a une situation où on a une quantité importante de superficie cultivée, entre autres, en maïs et en soya, qui n'utilise pas de fumier.

1000

Il nous semble qu'on devrait trouver moyen d'essayer de favoriser ça, comme je l'ai mentionné tantôt, avant d'implanter des usines de traitement. Ce qu'on veut éviter, c'est créer des usines de traitement pour régler une problématique actuelle puis, en même temps, l'extensionner dans l'avenir, c'est-à-dire que ça permet d'assurer le développement de la production porcine pour garantir que l'usine va fonctionner.

1005

On est comme pris dans un cercle vicieux. Mais par contre, on est très conscient que dans certaines zones du bassin, à moins qu'on trouve des systèmes de traitement qui vont permettre... complets, qui vont permettre de sortir l'excès de fertilisation qu'il y a dans ces territoires-là pour l'appliquer ailleurs, à ce moment-là, je veux dire, on est d'accord. Mais, si ce n'est pas pour faire ça, on ne s'en va pas dans une solution qui va devenir durable, on recommence toujours à recréer le problème.

1010

Parce que tantôt, on va régler les excès puis on va agrandir la production, puis on va se retrouver avec un excès plus grand, à moins qu'on retrouve un débouché de marché permanent, et ça prend une solution qui n'est pas partielle. Puis beaucoup, actuellement, on a des solutions technologiques partielles, mais je dirais, le résultat final du traitement, qu'est-ce qu'on fait avec?

1015

1020

Si c'est pour l'appliquer sur les terres agricoles dans une zone où on est déjà en excès de fertilisation, je ne suis pas sûr qu'on n'est pas... on n'est pas après trouver une solution durable au problème. Et donc, on ne devrait pas favoriser le développement, à ce moment-là,

dans ces zones-là, mais ailleurs. Donc, la permanence du développement durable, là, c'est à ce niveau-là pour nous.

1025

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Dumais.

1030

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

J'aurais une sous-question à propos de ce que vous dites qui est un problème réel, à savoir que dans certaines régions, il y a un surplus de déjections animales important et on peut se retrouver, dans la même région, dans une situation où une quantité appréciable des terres agricoles ne reçoivent pas de déjections. Alors, vous avez dit, il faudrait trouver un moyen de faire en sorte que ces terres-là reçoivent des déjections.

1035

Vous qui avez travaillé dans la région et pendant trente, trente-cinq (30-35) ans, comme vous nous l'avez dit, avec ces gens-là, qu'est-ce que vous suggéreriez comme moyen pour faire en sorte que, quelqu'un qui n'en reçoit pas, en reçoive?

1040

M. GUY LESSARD :

Je l'ai déjà dit à des producteurs en pleine assemblée. J'ai dit... entre autres, si je me souviens bien, c'était à l'assemblée des producteurs de culture... de la Fédération des cultures commerciales, j'ai dit, prenez conscience, Messieurs, que votre maïs, c'est des porcs qui le consomment en grande partie. Il faudrait peut-être augmenter le niveau de solidarité avec vos collègues qui ont un problème de disposer en acceptant de recevoir des lisiers et des fumiers chez vous pour fertiliser vos cultures.

1045

1050

Mais c'est évident que, dans le contexte actuel où le problème des odeurs est rendu tellement important, je ne connais pas de producteurs, puis peut-être que si j'étais à leur place, je ferais pareil, je n'accepterais pas de mettre du fumier sur mes terres pour me créer des problèmes avec mes voisins, là. Je ne suis pas assez bête pour ça, là. Et la question, c'est qu'il faudrait...

1055

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

Et même si le directeur régional vous le prêchait, vous ne l'accepteriez pas nécessairement?

1060

M. GUY LESSARD :

Bien, je dirais, il faut trouver le problème. Tantôt, je l'ai dit, il faut régler le problème des odeurs. Il faut qu'on puisse appliquer des lisiers et des fumiers puis qu'on trouve des solutions à ce problème-là. Il en existe, on peut n'en faire de la recherche et développement si on n'est pas rendu au bout dans ça, mais il faut trouver une solution parce qu'on ne pourra pas appliquer nos fumiers et nos lisiers, parce que ça crée des inconvénients importants dans certains coins de territoire et les gens, ils ont le droit... quoique je vous dirais que j'ai été élevé

1065

1070 sur une ferme puis je me suis mis les pieds dedans puis je suis même tombé dedans quand j'étais petit puis je ne suis pas mort pour ça, mais il y en a qui croient que ça a des inconvénients sur leur santé puis que ça a des inconvénients sur leur qualité de vie, c'est sûr.

1075 Mais si on arrivait à utiliser des lisiers, les appliquer sans que les voisins en aient des conséquences importantes ou significatives, on aurait peut-être la possibilité de convaincre un certain nombre de producteurs dans la mesure où ils y trouveraient aussi des avantages, parce qu'il faut tenir compte d'une chose, là, appliquer des lisiers puis des fumiers dans une culture de maïs ou de soya, ça crée un problème.

1080 Parce que, au printemps, quand tu viens pour semer, là, puis t'as à appliquer ton lisier et ton fumier, par exemple, puis la période est limitée dans le temps, là, puis il ne fait pas très beau, tu as tendance à vouloir semer et mettre le fertilisant minéral dans le semoir puis appliquer dans un coup, puis c'est fait dans une seule fois. Mais si tu dois mettre du fumier puis du lisier, il faut que tu le mettes avant ou tu le mets plus tard en post-levée, mais c'est 1085 quand même une activité qui entraîne des coûts additionnels pour un producteur.

Donc, comment un producteur de grande culture va être compensé pour ça? Il dit, moi, c'est personne qui va me payer plus cher pour ça. La question est là. J'ai déjà entendu des producteurs dans la région, j'en connais un puis je ne vous donnerai pas le nom, là, je pourrais 1090 le nommer, qui avait offert à un de ses voisins, qui avait des montagnes de fumier de poulet, de l'utiliser. Mais le producteur en question, il dit : «Écoute, si tu le veux mon fumier de poulet, tu viendras vider les poulaillers.» Il a dit : «Non, merci.»

1095 Donc, il faut trouver des solutions qui soient de solidarité puis, pas juste avec la société, entre producteurs aussi, il faut que ça se fasse... mais, il ne faut pas que ça se fasse aux dépens... parce qu'il y a des coûts économiques d'appliquer du fumier. Puis l'autre inconvénient qu'il y a, c'est que le fertilisant de fumier et lisier, il n'a pas toujours la même valeur de fertilisation partout. Ce qu'il faut, c'est développer des technologies pour qu'on puisse utiliser du fumier qui va une valeur fertilisante à peu près uniforme. Tu ne peux pas 1100 appliquer, sur le début d'un champ, un lisier, puis qu'à la fin du champ, là, tu appliques un lisier qui a la moitié moins de valeur fertilisante. Ça, c'est un inconvénient important pour les producteurs, puis ils n'acceptent pas ça. Puis je pense que là-dessus, ils ont raison.

1105 Mais si on développait des technologies de traitement qui permettent, entre autres, comme il y en a actuellement qui sont après se faire, de fractionner la partie liquide qui contiendrait la majorité de l'azote puis la partie solide qui contient la majorité du phosphore, et que ce soit traité puis qu'on établisse un système où ces deux (2) parties-là peuvent être utilisées pour la fertilisation, on s'en va peut-être vers une solution permanente durable, mais ça entraîne des coûts; fractionner ça, ça entraîne des coûts de... je pense que des gens sont 1110 venus le dire devant vous, mais je ne me souviens pas combien du mètre cube que ça coûte, mais ça a un coût.

1115 Et je connais des producteurs qui ont des bonnes ententes avec leurs voisins, qui utilisent le lisier, mais les producteurs éleveurs donnent le lisier gratuitement à leurs voisins. Leurs voisins, à ce moment-là, ils n'ont pas de coût de fertilisation à payer, ça compense le coût des engrais minéraux qu'ils auraient à payer, le fait qu'ils reçoivent le lisier gratuitement.

Il y a plein de choses à faire qui peuvent être faites, mais ce n'est pas toujours fait dans ce sens-là, malheureusement.

1120 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Marquis.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1125

Peut-être un petit point dans le même sens, là.

Est-ce que vous seriez favorable à un traitement du fumier ou du lisier uniquement pour réduire les odeurs? En un mot, vous avez parlé tantôt de traitement qui avait surtout pour but, justement, d'aider, de réduire le problème des surplus de matières fertilisantes. Mais, il peut arriver, comme monsieur Gauthier semblait le souligner pour la région de Yamaska, le surplus réel n'est pas là, c'est qu'il y a des surplus, on pourrait dire, au niveau de la ferme et des problèmes d'avoir des preneurs pour le lisier. Est-ce que vous pourriez être favorable à tout simplement un traitement qui réduirait les odeurs?

1130

1135

M. GILLES J. GAUTHIER :

Dans la mesure où on s'en va vers des solutions durables du problème des odeurs et en même temps que ça n'entraîne pas des problèmes de pollution au niveau de la fertilisation, on ne peut pas être contre. Mais c'est évident que, un des inconvénients d'utiliser du fumier actuellement ou du lisier, c'est les odeurs. Ça, c'est clair. Et parlez-en aux producteurs, il y en a plusieurs qui se restreignent de ne pas utiliser ça parce que c'est un inconvénient, puis ils ne veulent pas avoir de troubles avec leur voisinage.

1140

Si on arrivait à trouver une solution puis qu'en même temps, il y a un moyen de l'utiliser comme élément fertilisant et que ça ne crée pas de problème de pollution de l'environnement, bien, je pense qu'on s'en va vers une solution qui est durable. En tout cas, c'est mon avis. Mais, on n'est pas là encore.

1145

1150 **Mme JULIE BOUDREAU :**

Si vous permettez, je rajouterais.

C'est sûr que le traitement des odeurs, ça peut être une avenue intéressante justement dans des zones comme en Montérégie, où l'application de tout le fumier pourrait remplacer, là, une bonne fraction ou peut-être entièrement l'application d'engrais minéraux.

1155

Maintenant, par exemple, c'est pour vous donner une idée que, finalement, les solutions à envisager pour le développement durable de la production porcine doivent être adaptées selon les régions. On ne peut pas aller, je crois, avec des solutions mur à mur pour tout le territoire du Québec. Parce que, en Chaudière-Appalaches, on ne peut pas seulement envisager du traitement pour les odeurs, la problématique est au niveau des odeurs, mais elle est aussi au niveau de la contamination des eaux de surface puis des eaux souterraines.

1160

1165 Donc, de ce point de vue-là, les solutions de traitement ne peuvent pas se limiter aux odeurs, il faut qu'on pense à réduire le niveau... le taux de phosphore qui se rend dans les cours d'eau, puis l'azote aussi qui percole vers les nappes phréatiques.

LA PRÉSIDENTE :

1170 Monsieur Beauchamp. Sur un autre sujet. Il n'est pas interdit qu'on y revienne plus tard, de toute façon.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1175 Juste d'abord -- vous pourriez sans doute m'envoyer ça, là -- il y a trois (3) références que vous donnez en page 7 : David Brooks, Gendron et Révéret puis Serge Antoine. Si vous pouviez nous envoyer la référence complète, s'il vous plaît, qu'on puisse avoir... être enrichi dans nos références documentaires, ça va être intéressant.

1180 Voici ma question, elle est ainsi construite. Monsieur... c'est Gauthier, votre nom, oui?

M. GILLES J. GAUTHIER :

Oui.

1185

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Oui. Quand vous avez présenté le document, quand vous êtes arrivé en bas de la page 14 et de la page 15, il y avait là une proposition et vous l'avez transformée et vous nous avez parlé d'indicateur de résultat et de suivi, alors que ce qui est dit dans la proposition en haut de la page 15, il est dit que vous demandez une réforme institutionnelle et juridique afin d'élever le processus québécois d'évaluation environnementale non seulement au niveau des projets, comme c'est actuellement le cas, mais aussi au niveau de celui des politiques et des programmes. Et je mets ça en parallèle à votre premier paragraphe de la page 17, pour lequel vous invoquez une approche par bassin versant.

1195

Alors, si vous demandez, pour le porc, une évaluation de programme, donc vous ne parlez pas, en tout cas, d'une diminution d'unités animales pour que ce soit soumis à la procédure d'évaluation des impacts, ça, c'est une question qu'on peut isoler, mais vous demandez une approche, au fond, une analyse de programmes et de politiques. Et vous nous dites, au niveau du bassin versant, il faut avoir une approche de bassin versant.

1200

Or, l'approche qui est suggérée jusqu'à maintenant, c'est une approche réglementaire ferme par ferme. Donc, on peut avoir chaque individu, ferme par ferme, par rapport à un règlement, mais il y a aussi l'approche globale du bassin versant où chaque individu peut être correct mais le bassin versant, lui, ne l'est pas, parce qu'il y a des boues de papetières, parce qu'il y a d'autres... des boues d'usines municipales ou d'autres facteurs qui peuvent jouer.

1205

Est-ce que c'est ça votre pensée, de dire qu'il faudrait non seulement une approche individualisée mais aussi cette évaluation d'impact global systématique sur un bassin versant,

1210

de sorte qu'il y aura comme un double contrôle, un contrôle individualisé puis une approche plus globale qui permettrait d'encadrer tout ça?

1215 Je pense qu'il y a des éléments, là, qui sont difficiles à mettre ensemble et j'aimerais vous entendre là-dessus.

M. GILLES J. GAUTHIER :

1220 Disons que sur l'élément que j'ai escamoté, là, à la page 14 ou 15, là...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Oui, oui?

1225 **M. GILLES J. GAUTHIER :**

... je pensais que c'était assez clair, mais la question que vous posez me démontre qu'elle ne l'est peut-être pas suffisamment.

1230 C'est un peu comme ce que je vous ai cité au niveau du gouvernement fédéral, là, le commissaire à l'Environnement.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1235 Oui, oui.

M. GILLES J. GAUTHIER :

1240 Écoutez, il y a des programmes dans les ministères, puis on n'a pas toujours la mesure en termes d'indicateur de résultat. On sait qu'on a mis... souvent, le gouvernement annonce, bon, on a investi tant de milliers de dollars ou tant de millions. Le gouvernement, le MAPAQ vous a dit qu'ils ont mis deux cent cinquante-sept millions (257 M) sur un programme de cinq (5) ans. Mais c'est quoi le résultat dans cinq (5) ans? Ce n'est pas le fait qu'ils ont mis deux cent cinquante-sept millions (257 M), pour nous, là, ce n'est pas satisfaisant.

1245 Quand on dit, là, mettre des indicateurs, là, de programme, là, ça veut dire où on veut être rendu en termes de niveau de pollution, exemple, dans la Yamaska, on est à quatre-vingt-dix (90) milligrammes par litre de phosphore, on veut-tu être à cinquante (50) ou à vingt-deux (22) ou à quatre-vingt-huit (88)? Ça, pour nous, là, les programmes en termes de résultats, qu'est-ce qu'ils vont donner au bout? Les programmes, ça implique des sous, des actions et des choses, mais les actions doivent amener un résultat, et on n'est pas toujours informé du résultat que ça va donner au bout de la ligne et ce n'est pas nécessairement évident non plus dans le programme, qu'est-ce qu'on cherche comme résultat. Donc, on se dit, il faut que les programmes que le gouvernement met en place avec les ressources, quel résultat ça donne?

1255 Puis, ça se mesure aussi au niveau d'un bassin versant parce que, je vous dirais, dans le bassin de la Yamaska, là, le haut du bassin, la partie nord-est, là, le niveau d'eau n'est pas

1260 très pollué, mais dans beaucoup d'autres endroits, le niveau de pollution, si vous prenez la
carte du bassin avec les résultats qu'a le ministère de l'Environnement, là, vous voyez plein de
rouge à bien des endroits. Le bas du bassin de la Yamaska n'est pas très beau, ils n'utilisent
pas de fumier beaucoup parce qu'il n'y en a pas beaucoup.

1265 Conclusion : on pense qu'il doit y avoir des indicateurs de résultats des programmes,
mais il doit y avoir aussi des indicateurs de résultats dans chaque bassin. Les résultats
doivent se mesurer par bassin puis pas sous-bassin. Et l'action, là, des gens qui habitent dans
un bassin, là, ils doivent savoir que chez eux, l'eau est maintenant de qualité. Mais au bout de
l'embouchure à Sorel, de la Yamaska, ce ne sera peut-être pas le même résultat, et c'est deux
(2) résultats différents.

1270 Puis le programme que le MAPAQ a mis en place, puis le Règlement sur les
exploitations agricoles, il a donné quoi comme résultats au bout de cinq (5) ans? Parce que je
pense que c'est l'indicateur, là, qui doit être au bout de cinq (5) ans, faire... le ministère de
l'Environnement doit faire un rapport? Bien, pour nous, là, s'il n'y a pas d'indicateur, là, on
n'est pas sûr qu'on va savoir si on a avancé ou on a reculé.

1275

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1280 Alors, j'avais mal compris parce que vous vous situez beaucoup dans l'analyse de
résultats tandis que le reste de votre texte laissait plutôt penser à de l'évaluation
environnementale stratégique. Parce que vous dites, en quatre-vingt-huit (88), quand on a
établi, il n'y avait aucune étude de faisabilité, tant agronomique, économique, sociale
qu'environnementale. Alors, quelle est la capacité de support? Ce qui laisse plutôt suggérer
une étude ante factum plutôt qu'une étude post factum.

1285 **M. GILLES J. GAUTHIER :**

On le sait pas plus aujourd'hui c'est quoi la capacité de support, en passant, dans bien
des cas.

1290 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

C'est plus difficile qu'on pense. Pour l'instant, ça va.

LA PRÉSIDENTE :

1295

Monsieur Marquis.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1300

Merci, Madame la présidente. En fait, j'ai une toute petite question technique, c'est
malheureux, c'est une déformation qui revient comme ça et elle porte sur les gaz à effet de
serre.

1305

En fait, il est écrit pratiquement en bas de la page 14 : «Les émissions de CH₄ dues au traitement du fumier ont augmenté de treize pour cent (13 %) entre mille neuf cent quatre-vingt-dix (1990) et deux mille (2000).»

1310

Je voulais savoir si je comprends bien, c'est-à-dire, est-ce que vous voulez vraiment parler du traitement ou de la gestion des fumiers, lisiers plutôt que du traitement dans cette chose-là, et après, j'aurai une petite précision à demander aussi.

M. PHILIPPE BOURQUE :

1315

D'après moi, ça concerne la gestion, mais c'est textuellement repris du bilan que le ministère de l'Environnement a fait, là, sur les gaz à effet de serre.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1320

Ah.

M. PHILIPPE BOURQUE :

1325

Mais... d'après moi, parce qu'il y avait vraiment une subdivision à ce moment-là dans... mais par contre, le paragraphe où on a amené le treize pour cent (13 %), c'était marqué «traitement», mais d'après moi, ça concerne l'ensemble de la gestion. Il faudrait vérifier auprès du ministère de l'Environnement, là.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1330

Alors, après une autre sous-question, je vais justement vous demander de me fournir la source, là, de l'information.

M. PHILIPPE BOURQUE :

1335

Oui, c'est...

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1340

Mais avant, justement, vous parlez d'une augmentation de treize pour cent (13 %). Est-ce qu'il est possible que ça tienne compte du changement au niveau du cheptel, du nombre... de la quantité de cheptels? Parce que je n'ai pas retrouvé, du moins, moi, dans la littérature, un tel changement sans tenir compte du changement de cheptel.

1345

Si c'est trop pointu, vous m'envoyez à la référence puis je m'en occuperai.

M. PHILIPPE BOURQUE :

1350

Oui, en fait, c'est à la page 47 du document qui s'intitule «Inventaire québécois des gaz à effet de serre, 1990-2000», du ministère de l'Environnement. Ça se situe en page 47, juste en dessous du graphique où on dit textuellement : «Il est estimé que de quatre-vingt-dix (90) à

deux mille (2000), les émissions de CH₄ dues au traitement du fumier ont augmenté de treize pour cent (13 %) et celles du N₂O ont diminué de sept pour cent (7 %).» Ça semble être des données compilées.

1355 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Est-ce que je peux avoir une autre petite question dans cette même page 13... même page 14?

1360 Plus haut, dans la page, vous parlez que, en utilisant le lisier, engrais liquide, qu'il ne permet pas d'accumulation de matières organiques dans le sol. Est-ce que vous voulez dire ne permet vraiment pas d'accumulation de matières organiques dans le sol ou ne permet pas une aussi grande accumulation de matières organiques dans le sol que les fumiers? Si c'est possible de la préciser, s'il vous plaît.

1365

M. GILLES J. GAUTHIER :

J'ai souvenance d'avoir lu un texte de quelqu'un qui est venu devant vous, là, qui a fait des études sur l'utilisation, puis je pense que c'est quelqu'un de l'IRDA, là, mais je ne peux pas me rappeler où, mais ça disait clairement qu'après je ne sais pas combien d'années d'expérimentation sur un sol, je pense que c'était à la station de Saint-Lambert, il n'y avait pas eu d'accumulation de matières organiques même s'il y avait eu de l'application de lisiers dans toute cette période-là.

1370 Il n'y avait pas eu d'augmentation, ça veut dire que ça n'apportait pas un apport additionnel de matières organiques, contrairement au fumier qui avait été appliqué. Le taux de matières organiques était constant et même légèrement inférieur, sous réserve de ma mémoire, mais il me semble que c'était quelqu'un de l'IRDA ou c'est une recherche de l'IRDA. En demande à l'IRDA, ils vont vous le fournir. Claude Bernard m'a dit qu'il connaissait ça.

1375

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Dumais.

1380

1385 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Je voudrais vous entendre commenter un peu la réflexion que vous faites à propos de la prise de conscience des limites de la croissance. Dans l'avant-propos de votre texte, vous dites que le développement durable, la notion de développement durable sera l'occasion de, entre autres, une prise de conscience des limites de la croissance, dans le troisième paragraphe de l'avant-propos.

1390 Dans le paragraphe suivant également, vous dites : «Il nous faut donc sortir de la logique économique traditionnelle qui veut que sans croissance, toute activité économique est vouée à l'échec.» Et à la page 7, justement, aux citations dont mon collègue vous demandait des références complètes, vous citez des auteurs qui remettent en cause la notion de croissance en tant qu'accumulation de bien matériel. Vous dites : «On admet maintenant que

1395

1400 la croissance économique ne peut être indéfinie.» Bon. Alors, toutes sortes de références où vous dites, bon, le développement, c'est une chose, la croissance ça en est une autre, et la croissance ne signifie pas nécessairement développement, peut même être incompatible avec le développement.

1405 D'un autre côté, on sait que, à l'échelle planétaire, on prévoit une croissance de la population. On apprenait d'ailleurs, la semaine dernière, que l'ONU avait baissé un peu ses prévisions, mais quand même, on prévoit encore une croissance dans les cinquante (50) prochaines années de l'ordre d'à peu près deux milliards et demi de personnes; également, la consommation per capita en particulier dans les pays moins développés, heureusement, croît. Donc, tout ça va amener une demande de nourriture qui va, selon les experts, probablement doubler d'ici les cinquante (50) premières années.

1410 Donc, quand vous faites les réflexions que vous faites sur les limites à la croissance, est-ce que quand même vous admettez ou, comment vous situez-vous par rapport aux besoins alimentaires futurs sur la planète? Est-ce que tout ça, quand même, exigera une croissance de la production alimentaire?

1415 Et également, découlant un peu de qu'est-ce que vous pouvez nous émettre comme commentaires à ce propos-là, pouvez-vous... c'est bien sûr que, dire qu'une croissance sans limites n'a pas de sens, c'est bien sûr. Je pense qu'il n'y a personne de sensé qui va dire que la croissance sans limites, c'est ce qu'il faut. Par contre, une croissance à l'intérieur d'une certaine limite raisonnable, selon vous, peut-elle être compatible avec un développement durable?

1420 Alors donc, en regard de ce que vous écrivez ici, là, comment vous situez-vous par rapport à des considérations comme celles-là, disons?

1425 **M. PHILIPPE BOURQUE :**

1430 En fait, je vais commencer par les premiers éléments que vous avez soulevés dans la question justement sur la notion de croissance. Une des premières choses que je me souviens d'avoir appris dans mon cours d'écologie à l'université, c'est que... c'est un petit graphique de corrélation où on a, on apprend la constante K, qui la capacité limite du milieu et puis on voit que les populations animales, on observe toujours que, lorsqu'elles croissent et qu'elles atteignent cette constante K, qui est capacité limite, soit suivent puis ne dépassent jamais cette capacité-là parce que le milieu n'est pas capable de fournir suffisamment de ressources à cette population en croissance là, pour soutenir cette augmentation constante.

1440 Donc, à un moment donné, soit la population se stabilise au niveau de la constante, soit par toutes sortes de phénomènes, souvent, on va carrément périr et, après ça, de savoir... une période cyclique. Donc, c'est sûr que les ressources de la terre sont une limitation à la croissance et certaines ne sont pas renouvelables, reconstituables; d'autres le sont mais à un rythme qui est lent. Donc, il faut que cette croissance-là puisse se faire, il faut qu'elle respecte ces capacités de régénération-là ou carrément, les capacités des ressources à soutenir cette croissance-là. Donc, il faut en tenir compte.

1445 Évidemment, ça, ça peut être... dans l'espace et dans le temps, ça peut être variable. À l'échelle d'un territoire, on peut... parce qu'à cet endroit-là, il y a plus de ressources, la croissance peut être possible. Par contre, dans un autre où on a déjà atteint les limites, elle peut ne pas être possible.

1450 Et, bien évidemment, on est conscient que la population s'accroît et qu'il faut soutenir aussi cette croissance-là. Mais je pense que nous, dans la notion, la compréhension de développement durable, il y a un principe fondamental qui est la question de l'équité et du partage des ressources. C'est sûr que la terre n'est pas capable de supporter treize (13) milliards de Nord-Américains, c'est sûr. Puis ça, il y a des études qui ont été faites là-dessus.

1455 Si jamais l'ensemble de la population mondiale, même la population actuelle, consommait les ressources de la façon dont nous, on le fait, c'est insoutenable pour la terre. Donc, c'est sûr qu'on peut... qu'on pourrait facilement réduire, nous, notre consommation de biens puis la partager aux populations qui en ont besoin, et on serait capable de soutenir une plus grande partie de population. Je pense que c'est là-dessus qu'il faut surtout se référer

1460 lorsqu'on parle de soutenir la croissance de la population.

Je ne sais pas si je répons à votre question là-dessus.

1465 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Oui. Vous avez fait des réflexions tout à fait pertinentes, mais vous parlez des limites de l'environnement à la croissance et la satisfaction de l'ensemble des besoins de la population. Mais, si on se cible un peu plus sur les questions alimentaires, qui est plus

1470 directement relié au travail de cette commission-ci, et si on parle de la croissance de la population, c'est bien sûr que vous avez, encore une fois, parlé de treize (13) milliards de Nord-Américains.

Je pense qu'il n'y a personne... c'est une réflexion qu'on peut faire chez nous le soir, là, ça peut être amusant, mais si on regarde la réalité, c'est que ce qui est prévu à l'heure

1475 actuelle, et je pense que c'est en bonne voie de se réaliser, c'est que non pas l'Amérique du Nord, mais la planète sur laquelle on habite va compter autour de huit milliards cinq cents millions d'habitants d'ici une cinquantaine d'années, et on estime que les besoins alimentaires de cette population-là vont être le double de ce que la population actuelle nécessite pour se

1480 nourrir, compte tenu qu'une partie extrêmement importante de la population n'a pas suffisamment de nourriture.

Alors donc, compte tenu de cette idée que les besoins de nourriture vont doubler et que ce n'est pas juste quelque chose, on peut dire... une équation à l'université dit qu'il ne devrait pas y avoir autant de besoins alimentaires mais il va y avoir ces besoins alimentaires-là. Donc, admettez-vous qu'il est nécessaire qu'il y ait une certaine croissance de la production

1485 alimentaire sur la planète? Et on pourrait, par la suite, dire : «O.K., ailleurs mais pas ici.» Bon. C'est une option qui pourrait exister aussi, mais ce n'est pas facile à concevoir dans la mesure où les marchés sont de plus en plus ou sont en bonne partie ouverts même dans le domaine

1490 alimentaire. Alors, comment intégrer ça vis-à-vis des réflexions sur la limite à la croissance?

M. GILLES J. GAUTHIER :

1495 Un élément de réponse. La semaine dernière, j'ai lu dans la Presse un article qui parlait de l'empreinte écologique -- je ne sais pas si vous l'avez lu -- où je me rappelle d'avoir vu que, au Canada, on a besoin de l'équivalent de onze (11) hectares... dix (10) hectares, là, le chiffre est de cet ordre-là, pour répondre à nos besoins alors qu'en Allemagne, c'est quatre (4). Ce n'est pas un pays en voie de développement, l'Allemagne, là, hein, on parle d'un pays développé puis qui est prospère.

1500 Donc, on pourrait probablement se comporter autrement en termes de nos besoins alimentaires et produire pour répondre aux besoins de d'autres, pas mal d'autres, si on... puis la norme américaine, c'est encore plus élevé que le Canada, hein. On est... puis ils disaient qu'on est cent (100) fois plus que des pays en voie de développement en Afrique. On utilise, 1505 en termes d'espace pour répondre à nos besoins, cent (100) fois plus de superficie sur le globe.

1510 Donc, je me dis, c'est sûr qu'on ne peut pas penser qu'on va nourrir deux, trois (2-3) milliards de population de plus en ne changeant rien dans nos comportements, mais c'est la même chose au niveau du développement durable de la production porcine, là. Si on ne change rien dans nos comportements, là, c'est bien de valeur, on va être encore dans le même problème dans dix (10) ans, quinze (15) ans, vingt-cinq (25) ans, hein. Puis il y a une chose que j'ai apprise, c'est que la seule personne qu'on peut changer, c'est soi-même.

1515 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1520 Merci, Madame la présidente.

1525 Vous faites un beau transfert de stress dans votre document, hein, oui, c'est très intéressant, dans lequel vous mettez la Commission en demeure de répondre à cette question-là et c'est... merci beaucoup, c'est très stimulant!

1530 Le concept-clé que vous annoncez dans votre mémoire, c'est l'idée de cesser de considérer le lisier ou les fumiers, pardon, les déjections, comme une question d'odeur, mais qu'il faut désormais les considérer comme des questions de ressources et vous faites la comparaison avec la gestion des matières secondaires.

1535 Et après ça, vous arrivez, à la fin, en attaquant le manque de volonté politique. Vous parlez donc d'une planification intégrée du territoire agricole comme une des clés des choses et là, vous dites une parole très dure : «Le RNCREQ considère aujourd'hui qu'il n'y a plus de compromis acceptable si l'on veut vraiment freiner cette problématique. Conséquemment, il faut un engagement formel.»

1540 Alors, j'aimerais vous entendre à la fois sur l'élément de la stratégie. Votre stratégie de base, c'est de considérer les déjections animales comme des ressources, mais en même temps, vous demandez une planification intégrée de l'agriculture, du développement agricole, qui va la faire, comment cela va se faire? Quel est le changement politique fondamental que vous souhaitez là-dessus?

1545 **M. GILLES J. GAUTHIER :**

Vous avez une belle question, là, vous nous renvoyez le plateau, hein!

1550 Le changement et la volonté politique, ce n'est pas juste nos gouvernements, c'est tous les citoyens et les producteurs avec. Je vous donne juste un exemple.

1555 Le gouvernement vient de lancer un plan d'action québécois pour la gestion des matières résiduelles. O.K.? Les matières résiduelles, c'est les citoyens qui les produisent, en général. Et là, on est après faire des beaux plans pour récupérer, pour éviter d'enfouir soixante pour cent (60 %) des matières résiduelles qu'on produit tous, vous comme moi, comme citoyens, comme citoyens, et là-dedans, il y en a une bonne quantité que c'est des matières résiduelles putrescibles qu'on veut composter, puis où vous pensez qu'on va les mettre après?

1560 Ça va devenir une matière résiduelle qui a une valeur fertilisante, puis où on peut mieux les circuler les déchets de légumes puis les déchets de table que les retourner dans l'endroit d'où ils viennent, soit en agriculture alors que dans certains coins, ils ont déjà trop de matières résiduelles fertilisantes.

1565 Le problème, il est global dans le sens qu'il doit y avoir une volonté politique parce que dans une démocratie, les gouvernements sont sensés refléter la volonté politique des citoyens. Mais si les citoyens, dans les villes comme nous, on ne décide pas qu'on va réduire la quantité de matière qu'on va produire, bien, le fumier c'est une matière résiduelle issue de l'élevage pour produire de la viande qu'on consomme, nous.

1570 Donc, on a tous un rôle à jouer, là, puis il faut que ce soit global le résultat, sans ça, on n'arrivera jamais à obtenir un résultat durable. Il faut que tout le monde travaille dans la même direction. Et la solution, on ne l'a pas demain matin dans nos poches, mais on doit travailler à la trouver tout le monde ensemble.

1575 Et le retour... le retour de l'ascenseur, les citoyens, ils sont contre le fumier puis la production porcine, mais je leur rappellerais que c'est eux qui consomment le porc. Il y en a une partie, c'est sûr, qu'on exporte mais, je veux dire, c'est une bonne partie de nous qui la consommons, la viande qui est produite au Québec.

1580 Donc, si on ne veut plus avoir de porcs, il faudrait peut-être décider qu'on consomme d'autre chose, quoique c'est une viande qui est excellente et de mieux en mieux, semble-t-il, avec un bon taux de protéines puis de moins en moins de gras. On consomme moins de bœuf depuis quelques années, plus de porcs, puis c'est peut-être mieux pour notre santé.

1585 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

O.K. Mais la production, le développement agricole actuellement, vous considérez qu'il n'est pas l'objet d'une planification intégrée?

1590 **M. GILLES J. GAUTHIER;**

Je ne suis pas sûr qu'on a une planification intégrée, pas dans les territoires, en tout cas. Ce n'est pas... ce n'est pas ma vision de la situation...

1595 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Mais vous la souhaitez, cette planification?

M. GILLES J. GAUTHIER :

1600

Bien, c'est sûr. Souvent, on a tendance à ignorer... la main gauche ignore ce que fait la main droite. Je vous ai dit tantôt que même, dans le même ministère, sous la responsabilité du même ministre, l'Office du crédit agricole, la Régie des assurances et le MAPAQ, on n'avait pas les mêmes normes d'application, puis pourtant, ce n'est pas au bout du monde, là. Quand c'est le même ministre qui a la responsabilité des trois (3) organismes, il n'y a pas une concertation sur les orientations puis les résultats recherchés. Peut-être qu'avec le ministère de l'Environnement, c'était encore plus loin.

1605

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1610

Est-ce qu'on peut améliorer la performance du ministère de l'Agriculture là-dessus en termes de planification intégrée de l'agriculture?

M. GILLES J. GAUTHIER :

1615

Je pense que le ministère peut s'améliorer mais il faut que la volonté vienne de plus haut, il faut qu'elle vienne du gouvernement, de donner les mandats aux ministères de l'Environnement et de l'Agriculture de se concerter mieux puis de travailler à obtenir des résultats plus efficaces et efficients dans le temps.

1620

Parce qu'il a été des années où le ministère de l'Agriculture et le ministère de l'Environnement, ils ne se parlaient pas souvent. En tout cas, c'est ce qu'on m'a laissé entendre.

1625 **LA PRÉSIDENTE :**

Peut-être une petite sous-question. Où situez-vous les municipalités ou les municipalités régionales de comté, dans la gestion intégrée?

1630 **M. GILLES J. GAUTHIER :**

1635

Je pense qu'elles ont un rôle à jouer, mais elles ne sont pas très bien équipées actuellement pour gérer ces genres de problématiques-là. Les employés qui connaissent le dossier agricole en particulier, il n'y en a pas beaucoup dans les MRC, à ma connaissance, et encore moins dans les municipalités sauf peut-être dans certaines villes, parce que je vous donne l'exemple d'une situation des fusions qui est arrivée, la ville de Saint-Hyacinthe qui a cinquante-cinq mille (55 000) de population avait un territoire de trente-trois (33) kilomètres carrés, elle se retrouve avec un territoire de cent quatre-vingt-cinq (185) kilomètres carrés dont quatre-vingts pour cent (80 %) est du territoire agricole. Conclusion, il va peut-être falloir qu'ils s'équipent pour gérer leur territoire, là.

1640

1645

Mais je veux dire, à part ça, là, les municipalités MRC viennent de se faire donner des mandats par la Loi 77 juste avant Noël, des nouvelles responsabilités qui peuvent occuper, en termes d'aménagement, entre autres, ils viennent de se faire imposer une obligation, pour le prochain schéma d'aménagement, d'inscrire dans leur schéma une vision globale en termes de développement durable, culturel, environnemental, social.

1650

Ça devrait être inscrit dans leur prochain schéma et ils vont devoir développer une vision globale de leur développement. Il va falloir qu'ils le fassent. Mais, je ne suis pas convaincu qu'ils ont les ressources nécessaires actuellement, à moins qu'on leur fournisse des ressources ou qu'on leur donne des moyens pour les avoir, pour gérer dans leur territoire, mais le gouvernement, à ma connaissance, dans le nouveau mandat qu'il a donné aux bassins versants, ils vont avoir un rôle au niveau du comité agricole, ils vont être représentés au niveau du comité agricole pour le développement du territoire. En tout cas, c'est que le ministre de l'Environnement a dit, il me semble, là, qu'ils vont avoir une responsabilité sur ça aussi.

1655

LA PRÉSIDENTE :

1660

Donc, vous considérez qu'ils ont un rôle à jouer en autant qu'ils aient les moyens pour le faire?

M. GILLES J. GAUTHIER :

1665

Le gouvernement parle de décentraliser, déconcentrer, ça fait un bout de temps, là. Il a sorti en quatre-vingt-seize, quatre-vingt-dix-sept (96-97) sa politique de développement local et régional, là, mais je ne suis pas certain que les MRC ou les municipalités ont les outils. Il y a des petites municipalités, c'est clair, qui n'ont pas les outils puis qui ne pourront pas se les donner.

1670

Si on veut décentraliser, à mon avis, dans certaines municipalités, c'est illusoire de penser que certaines municipalités vont être capables de prendre en charge des mandats, ça me semble impossible. Les MRC pourraient recevoir des mandats dans leur territoire, mais il va falloir les équiper pour qu'elles puissent les réaliser puis les assumer, ces mandats.

1675

Juste au niveau des problématiques des cours d'eau, là, depuis vingt (20) ans, qui avait une responsabilité, le ministère de l'Agriculture, je ne me souviens pas, a délésté la responsabilité au sujet des cours d'eau. C'est au tournant des années quatre-vingt-dix (90). Et je sais que les producteurs agricoles, dans les dernières années, dans les années quatre-

1680 vingt-dix (90), ont demandé à de multiples reprises que le ministère de l'Agriculture reprenne en charge parce que c'était... ce n'était pas très évident, là, ce qui se passait au niveau de la gestion des cours d'eau. Mais je pense qu'aujourd'hui, les MRC sont mieux équipées, elles ont pris en charge le dossier.

LA PRÉSIDENTE :

1685

Monsieur Lessard.

M. GUY LESSARD :

1690

Oui. Madame la présidente, c'est un petit peut peu en... c'est suite à la dernière question de monsieur Beauchamp, en complément de la réponse de notre ami Gilles.

1695

Nous, on s'attend à ce que, suite aux audiences du BAPE, que le gouvernement du Québec, d'ici deux (2) ans au maximum, soit en mesure de proposer un plan formel de gestion du développement animal, en particulier la production porcine au Québec, qui soit respectueux des attentes des citoyens et des citoyennes du Québec. Ça se fait déjà dans plusieurs pays, on parle de développement durable et on agit. Alors nous, on pense que les Québécois sont capables de faire aussi bien, sinon mieux.

1700

Il y a certains principes qu'on devrait retrouver dans cette planification-là. Le premier, c'est le principe d'intégration, c'est-à-dire que l'intégration des politiques intersectorielles, notamment, en ce qui nous concerne ici -- et vos questions le font ressortir de façon très particulière -- et, notamment, les politiques économiques et environnementales.

1705

Ces politiques doivent interpeller, comme disait Gilles tout à l'heure, la cohérence, l'efficacité des actions gouvernementales. C'est pour ça qu'on demande d'avoir des indicateurs pour être capable de mesurer.

1710

Il y a la planification stratégique. Là, tout le monde en parle sauf que, dans ce domaine-là, on devrait peut-être essayer de redéployer les ressources de l'état vers des objectifs stratégiques intersectoriels, c'est-à-dire qu'au Québec, qu'on continue à poursuivre le développement de la production animale, mais on essaie de corriger les impacts... en priorité, on essaie de corriger les impacts négatifs que ça l'a occasionné depuis vingt-cinq (25) ans.

1715

Les axes stratégiques d'intervention les plus fréquents sont le lien entre l'environnement et la santé humaine. On n'en a pas parlé ici cet après-midi, mais lorsque la Régie de la santé a émis un avis, il y a quelque temps, ç'a été un élément important, déclencheur puis, à ce que je sache, des problématiques sont encore là.

1720

Il y a également, au niveau des principes, si vous permettez, il y a le principe de précaution. Celui-là, on le connaît, il est plus controversé parce qu'il est plus difficile à appliquer de façon concrète, surtout dans le développement économique.

1725

L'honorable juge Claire L'Heureux-Dubé, dans l'affaire de la Hudson, portant sur l'usage des pesticides en référence au développement durable, a justement invoqué le principe

de précaution pour justifier son jugement en faveur de la municipalité. Peut-être que le ministre, monsieur Boisclair, quand il a décrété un moratoire, c'était peut-être en vertu d'un principe de précaution qu'il l'a fait aussi. Il faudrait lui demander.

1730 Également, il y a les principes du pollueur payeur et de l'utilisateur payeur. C'est un principe auquel on a fait référence tout à l'heure. Celui-là, il est mieux connu de la population en général mais ce que ça préconise, c'est que les utilisateurs des ressources naturelles et les coûts de pollution ou de dommages environnementaux sont incorporés dans les coûts de production.

1735 On a souvent eu, dans des rencontres au cours des deux, trois (2-3) dernières années, à poser la question à d'éminents gurus dans le domaine qui tout simplement nous répondent que, quand on calcule les coûts de production du porc au Québec puis la rentabilité que l'exportation nous procure, c'est certain qu'on n'a pas tenu compte des coûts liés à l'environnement, à la dépollution d'une rivière, à la dépollution potentielle d'une nappe phréatique. Ça, évidemment, c'est des choses qui ne sont pas évaluées.

1740 Ce qu'on souhaiterait aussi dans la planification, et je continue à répondre à la question de monsieur Beauchamp, là, le mieux possible, c'est les principes de la consommation puis de la production durable, à savoir l'élaboration de politiques environnementales qui prennent en compte le cycle de vie des produits de consommation. Ça implique la modification de chaînes de production et le choix des consommateurs, comme mon collègue Gilles mentionnait tout à l'heure. On parle alors d'écocertification, que ce soit dans les domaines forestiers ou agricoles. Alors, ça nous concerne dans la question que nous traitons cet après-midi.

1750 Il y a aussi les principes de la transparence et de la participation. Ça fait référence à la participation publique et des communautés locales à la prise de décision et à la mise en œuvre des politiques environnementales et intersectorielles. Ça doit exister au plan national, ça doit exister aussi au plan d'une région, puis ça doit exister aussi au plan d'une municipalité.

1755 Alors, en gros, je pense que ce sont des éléments de réponse à la question que vous nous posez. Et il y a sûrement des gens beaucoup plus connaissants que nous qui pourraient vous les développer en termes de ce que le gouvernement du Québec devrait retenir dans les gestes qu'il va poser suite aux audiences du BAPE et à la parution de votre rapport.

1760

LA PRÉSIDENTE :

On apprécierait que, peut-être, vous nous donniez les références exactes du jugement dont vous avez fait allusion. D'accord?

1765

M. GUY LESSARD :

Oui...

1770

LA PRÉSIDENTE :

En même temps, là, que les autres informations que vous allez nous transmettre.

Monsieur Dumais.

1775

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

À la page 8, il y a deux (2) thèmes sur lesquels je voudrais...

1780

Excusez-moi.

Le premier des deux (2)... il y a deux (2) thèmes sur lesquels je voudrais revenir à la page 8. Le premier, c'est le dernier paragraphe avant le titre qu'il y a à la fin. Alors, quand vous parlez de, bon, «une agriculture durable doit être socialement acceptable»... alors, là, je ne lis pas tout le texte qui suit mais à la fin, vous dites : «Pour favoriser cela, les initiatives locales ayant des retombées locales doivent être privilégiées plutôt qu'un développement provenant d'une source extérieure et dont les bénéfices sont exportés à l'extérieur.»

1785

Qu'est-ce que ça signifie, selon vous, cette phrase-là, exactement?

1790

M. GILLES J. GAUTHIER :

Je vais vous donner, sous forme d'un exemple, des fois, ça parle. Pour quelqu'un...

1795

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

Pardon?

M. GUY LESSARD :

1800

Un exemple, des fois, ça parle bien.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

O.K.

1805

M. GUY LESSARD :

O.K.? Agropur, actuellement, est après vouloir fermer l'usine de transformation laitière au Saguenay-Lac-Saint-Jean. La coopérative fédérée, vous connaissez, et c'est une affiliée. L'idée, c'est que si on n'a plus d'industrie laitière de transformation, là, on va transporter les intrants au Saguenay pour nourrir les animaux puis on va transporter le lait ailleurs pour le transformer, avec toutes les externalisations de coût de transport, de pollution et compagnie. C'est ça qu'on veut dire.

1810

C'est qu'il faudrait peut-être penser à faire autrement que ce qu'on fait maintenant, de tout centraliser, parce que ça l'a des conséquences. Quand on dit, là, il faut arrêter d'externaliser les coûts, là, parce que si vous ne considérez pas ça dans les coûts de production puis de transformation du lait pour la société québécoise, là, ça va peut-être être plus payant pour Agropur de pas avoir d'usine au Saguenay, mais pour la société québécoise,

1815

1820 ce n'est pas sûr que ça va être plus payant. De toute façon, les coûts, on va les payer en route, en transport de camion, en route brisée, en coût d'essence.

Monsieur Villeneuve vous a fait une belle présentation quand vous êtes allé au Saguenay et relisez le texte de monsieur Villeneuve, il y a beaucoup de considérations intéressantes qu'on est d'accord dans ce qu'il a dit. Et il a dit, entre autres, et je cite : «Il faudrait développer une éthique de l'environnement et du développement durable chez les consommateurs, les agriculteurs et les développeurs technologiques. Et, c'est ça qu'on veut dire.

1830 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Dans la même page, vous venez de vous y référer, le thème de l'internationalisation de l'ensemble des coûts vers le concept de juste prix. Alors, la personne que vous citez continue en disant : «Dans cet esprit, l'évaluation de la rentabilité doit inclure les effets négatifs des pratiques agricoles sur l'eau, l'air, les sols, et cetera, c'est-à-dire les anomalies du développement économique.»

Or, internaliser les coûts, comment, pratiquement, vous voyez que ça puisse se concrétiser pour... prenons un producteur de porcs, là, qui vend son porc à travers un encan électronique, comme on le connaît, qui est vendu par la suite à un abattoir qui l'abat, le transforme, qui ensuite le vend à une chaîne d'alimentation ou à un acheteur américain ou japonais, or, comment voyez-vous concrètement, dans l'univers dans lequel on vit, qu'un groupe de producteurs de porcs ou un producteur de porcs dise, moi, dorénavant, je vais internaliser mes coûts, j'ai... je fais telle pratique qui a un impact environnemental qui a un tel coût, donc mon porc va coûter tant de plus qu'il coûtait maintenant parce que j'ai internalisé tel ou tel coût, et je vous réclame ça, à ses acheteurs.

Alors, comment vous voyez... comment est-ce qu'il y a possibilité d'avancer sur une question comme ça? Ça, c'est le premier volet de la question.

Et le deuxième volet, c'est le fait que quand nous-mêmes, la Commission, on recherche des évaluations des coûts environnementaux, la plupart du temps, la réponse qu'on reçoit, c'est que ce n'est pas quantifiable. Alors, comment, si la production porcine a fait en sorte... a contribué à ce qu'on ne puisse plus se baigner dans telle rivière, bon, ce n'est pas facile de mettre des dollars, des cents là-dessus, alors donc, ça, un autre problème qui est tous les impacts qui ne sont pas quantifiables.

Alors, comment vous voyez concrètement que ces choses-là puissent se traduire dans la réalité de la vie de tous les jours, de la vie pratique?

1860 **M. GILLES J. GAUTHIER :**

Je voudrais essayer de vous donner un élément de réponse, mais si les chercheurs que vous avez consultés, ils ont dit que ce n'était pas facile, là, je pense qu'ils ont raison. Mais Jean Cocteau a dit : «On ne savait pas que c'était impossible, alors on l'a fait.» La question, c'est : Est-ce qu'on veut le faire ou on ne veut pas le faire?

1870 D'abord, pour internaliser des coûts, il faut d'abord les établir, puis je pense qu'on a assez de scientifiques au Québec qui seraient capables de faire ça. Donnez un mandat à monsieur Villeneuve et je pense qu'il va vous en établir plusieurs coûts concernant le transport et l'impact que ça l'a sur l'environnement éventuellement. On n'arrivera peut-être pas à des chiffres très précis la première année mais, si on commence à calculer, on va probablement être capable d'y arriver assez rapidement.

1875 Et après, c'est qui qui les assume les coûts? Il y a des choix, là. Le producteur en a à assumer, mais le producteur du Saguenay, il reçoit son pétrole de où? Il vient par bateau ou bien non, il vient par camion. Mais il est obligé d'avoir du pétrole pour pouvoir produire son porc et, si on accepte que, au Québec, on veut avoir du monde partout, il faut assumer une certaine conséquence.

1880 Mais, s'il n'y a plus d'abattoir au Saguenay-Lac-Saint-Jean, ça veut dire que le porc qui est produit, on est obligé de le transporter à nouveau et il y a des coûts. L'abattoir qui prend les porcs du Saguenay et qui les amène ailleurs, il va peut-être économiser parce qu'il va avoir un abattoir à plus grande échelle, il va peut-être avoir une technologie mieux, pour être capable de diminuer ses coûts, mais s'il n'inclut pas les coûts de transport des porcs, il reporte sur qui les conséquences de la pollution qu'il a créée au lieu d'avoir abattu des porcs au Saguenay?

1885 Mais il y a tellement d'éléments d'interrelation là-dedans, ce n'est pas évident de répondre à votre question. Mais ça ne veut pas dire, parce que c'est difficile, qu'on ne doit pas commencer à le faire. On est conscient que ce n'est pas demain matin qu'on va avoir les réponses à toutes ces questions-là, mais il faut au moins accepter de décider qu'on va le faire puis dans l'Union européenne, ils ont commencé à le faire, donc, ça doit être possible de le faire.

1890 J'ai vu des références, j'ai vu des rapports, des données. Je suis allé juste sur le site Internet de la Commission européenne, de l'Union européenne, puis j'ai vu plein d'affaires en termes d'indicateur. Et il y a peut-être moyen d'aller voir là, s'ils ont des données, eux autres, intéressantes qu'ils ont déjà mises en application.

1895 Je laisse la réponse à monsieur Lessard.

M. GUY LESSARD :

1900 En parlant des choses possibles et impossibles, vous savez, depuis quelques années, on essaie, nous, de faire donner une évaluation à un arbre, qu'est-ce que ça vaut, un arbre? L'objectif, c'était de pouvoir stabiliser la valeur des matières recyclables, les matières secondaires, particulièrement ce qui est au niveau des fibres. Et on s'est toujours fait répondre que c'était impossible de donner une valeur à un arbre puisque ça ne se fait pas, ce n'est pas calculable.

1910 Or, en fin de semaine, on a vu que les Américains, eux autres, ont donné une valeur à notre arbre québécois puis à notre arbre canadien; eux, ils se sont donné une valeur. La façon

1915 de l'établir, c'est qu'est-ce que ça coûte aux Américains, à un acheteur américain, pour avoir l'équivalent d'un arbre. Alors, si ça coûte trente-quatre dollars (34 \$), bien, l'arbre, il faut trente-quatre dollars (34 \$). Puis ils ont même calculé la valeur de notre arbre québécois, puis ils ont vu la différence, puis c'est pour ça maintenant que nos producteurs québécois sont obligés de défrayer, je pense que c'est vingt-sept dollars (27 \$), la différence.

1920 Donc, ça se calcule. Quand on a décidé que c'était important de gérer puis de faire les choses autrement, c'est possible de faire les calculs. Ça l'a la valeur des calculs qui sont faits mais c'est possible de s'entendre sur l'impact ou la valeur environnementale de l'activité humaine.

1925 **M. MARIO DUMAIS :**

1930 Vous avez commenté une partie à savoir la difficulté de calculer certains coûts environnementaux, mais il y avait une première partie aussi à ma question à propos de l'internalisation des coûts qui est de faire reconnaître, dans le prix des produits, un niveau de prix suffisant pour combler les coûts environnementaux.

1935 Alors, mon questionnement était comment, dans le système dans lequel s'écoule le porc, dans la filière dans laquelle s'écoule le porc, alors comment parvenir à ce que, ultimement, les consommateurs, les acheteurs, les chaînes, les abattoirs, là, le système d'encan, reconnaissent que le prix devrait être plus élevé parce qu'il y a des coûts environnementaux? Comment tout ça pourrait se concrétiser?

M. GUY LESSARD :

1940 Bien, écoutez, j'imagine qu'il y a différents éléments. Un des éléments, peut-être, qui sera... où ce sera plus facile d'en évaluer les coûts, c'est que si on établit que minimalement, un producteur de porcs doit respecter certaines pratiques de gestion qui exigent des investissements au niveau d'équipements, les coûts reliés à ces équipements-là, ça se calcule. On pourra n'en tenir compte dans ces coûts de production. Et dans ce sens-là, ça pourrait s'ajouter aux coûts de production qu'on connaît présentement. C'est une façon, je pense, c'est

1945 une approche qui est réalisable.

M. GILLES J. GAUTHIER :

1950 Prenez dans le porc, par exemple, le producteur de porcs. Quels sont les coûts qu'on lui demande d'absorber pour ne pas externaliser certains coûts?

1955 Exemple, le fumier, il pourrait aller le jeter de même dans le champ. Si on lui demande de construire une structure d'entreposage, d'avoir des pratiques qui réduisent les odeurs, d'acheter une rampe d'épandage pour l'épandre au niveau du sol, pour éviter de créer encore des odeurs; le transformateur, il y a des boues d'épuration, qu'est-ce qu'il fait? Il les jette dans le cours d'eau? Il y a des coûts.

1960

Toutes les étapes de la chaîne de production, il y en a des coûts. Il s'agit d'identifier c'est quoi les externalités les externalités d'une production, les identifier durant toute la chaîne. Au bout de la ligne, l'emballage, là, qui est dans l'épicerie, aussi ça en est une externalité.

1965

La chère Déco-design de l'Université de Montréal qui a commencé à faire des études de cycles de vie ,et où ils établissent des éléments comme ça. Peut-être que vous pourriez les contacter, mais ils ont commencé à établir, dans certains domaines, des études de cycles de vie où ils établissent des coûts.

1970

Si on en arrivait à établir, dans tous les secteurs, qu'est-ce que ça coûte en termes... nos externalités, on en dispose d'une façon économique. Bientôt, les citoyens, là, on va avoir à disposer de nos déchets, puis le gouvernement a annoncé avant les fêtes, là, qu'il va chercher huit piastres (8 \$) de la tonne éventuellement pour tout ce qui est enfoui dans un site d'enfouissement. Ça en est un, un coût d'externalité.

1975

Il a l'intention de charger huit piastres (8 \$) pour toutes les tonnes qui s'en vont dans un site d'enfouissement ,et savez-vous qu'il y en a sept millions (7 M) de tonnes par année? Ça fait cinquante-six millions de dollars (56 M \$) qu'on va pouvoir affecter à changer nos pratiques, faire des études de cycles de vie et compagnie, pour essayer de déterminer quelles sont les externalités de nos productions et conclusion, d'arriver... si on les identifie... on n'est pas capable de corriger puis on n'est pas capable d'établir des coûts, mais la journée où on les a identifiées dans toutes les chaînes de production... et dans la production porcine, je m'imagine que ça doit être faisable, là, on va être capable de déterminer où ils sont les coûts puis après ça, peut-être, de décider qui devra les supporter.

1980

1985

Exemple : si on produit du porc au Québec pour l'exporter ailleurs, dans la mesure où économiquement c'est payant pour l'entreprise de transformation ou pour le producteur, O.K., mais si les coûts d'externalité, c'est l'ensemble de la société qui les assume, bien, est-ce que c'est vraiment payant comme société d'exporter du porc? Mais si on avait tous les coûts des externalités, on saurait si c'est durable, dans le sens de développer d'une façon durable, si la société est prête à accepter de payer ces coûts-là pour qu'on exporte du porc ailleurs.

1990

1995

Ça, c'est vrai pour la production porcine, mais c'est vrai pour tous les produits qu'on exporte, dans le fond. Dans les industries papetières, il ya été une période, là, où ils nous ont causé des externalités dans les cours d'eau puis dans beaucoup d'autres choses. Aujourd'hui, les papetières sont obligées de récupérer leurs boues et, dans certains cas, elles sont obligées de les enfouir.

2000

2005

Mais savez-vous que dans le domaine des usines d'épuration au Québec qui ont été créées dans les villes pour épurer, pour pas qu'on jette directement les égouts à la rivière, à Saint-Hyacinthe, l'usine, c'est onze mille (11 000) tonnes par année qu'on produit et c'est enfoui dans un site d'enfouissement. Et c'est paru dans le journal dernièrement, la ville, ça lui coûtait six cent quarante-deux mille dollars (642 000 \$) l'an passé et là, ça va lui en coûter huit cent mille (800 000), puis les huit piastres (8 \$) la tonne ne sont pas encore là. Ça, c'est des citoyens qui paient pour ça, là, puis les Québécois en général, puis mettez ça à la grandeur du Québec dans tous les domaines, on va vérifier si on a les moyens de développer la production porcine d'une façon durable et au profit des Québécois. C'est juste ça qu'on demande.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Marquis.

2010

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Suite à une question de Madame la présidente, vous avez mentionné votre inquiétude... ou vos inquiétudes concernant les capacités des municipalités ou des MRC de gérer les questions environnementales, surtout vos inquiétudes concernant leurs moyens.

2015

Que pensez-vous des organismes de gestion de bassins versants et aussi en ce qui concerne leurs moyens pour gérer l'environnement dans les bassins versants?

2020

M. GUY LESSARD :

Je pense que si on regarde dans la politique de l'eau, le mandat qui est donné au comité de bassins, c'est de se doter, avec les partenaires concernés, d'un plan directeur de l'eau. Ils ne sont pas les gestionnaires puis les intervenants professionnels, ils font appel à des... à ceux ou celles qui sont en mesure de gérer ces opérations-là. Un comité de bassins, c'est extrêmement important parce que c'est l'élément qui développe la concertation dans le milieu, qui fait l'information et la sensibilisation. Mais à partir du moment où il y a des opérations à faire sur le cours d'eau, de protection des berges, ce n'est pas le comité de bassins qui fait ça. Eux autres, ils s'organisent, par contre, pour qu'il y ait des mandats puis des contrats de donnés à des sous-traitants professionnels, qui sont en mesure de le faire.

2025

2030

Alors, je pense que c'est un petit peu la même chose, quand on pense aux pouvoirs politiques régionaux au niveau des MRC ou local, au niveau d'une municipalité, notre propos n'est pas à l'effet de dire qu'ils ne sont pas capables de le faire, notre propos est à l'effet de dire qu'il faut leur donner les outils pour le faire.

2035

Donc, si on est dans une mouvance par rapport à la responsabilisation à différents paliers, il ne faut pas seulement que ça se traduise par une annonce politique ou une modification à une loi ou à un règlement, il faut que ça se traduise par la mise en place de plans d'actions, il faut que les ressources suivent.

2040

Au début de notre présentation, monsieur Gauthier vous disait qu'il y a déjà eu des règlements antérieurement pour gérer la production animale, mais ça n'a pas absolument rien donné. Ça a été la même chose dans la gestion des matières résiduelles, il y a eu plusieurs années en arrière, des nouveaux règlements dans ce domaine-là. Ça a été des gestes politiques posés par l'Assemblée nationale, mais ça n'a pas été suivi par la mise en place des moyens d'actions pour réaliser les objectifs.

2045

Donc, quand on parle, nous, qu'au niveau municipal, ils n'ont pas les moyens présentement pour rencontrer ces nouvelles obligations-là, on dit la même chose qu'eux autres, en fait, c'est qu'il faut qu'on leur donne les moyens de le faire.

2050

2055

Donc, quand je parlais des principes tout à l'heure, là, et que je mentionnais celui du principe d'intégration des politiques intersectorielles, il faut qu'après ça, dans la planification stratégique qui suit, il faut qu'on redéploie les ressources de l'état, pour permettre aux gens qui sont plus près de l'impact des décisions et qui vont prendre ces décisions-là, de pouvoir le faire correctement.

2060

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Une autre question. L'autre question touche la protection des rives, des cours d'eau et, effectivement, vous avez, à ce moment-là, mentionné le principe de précaution pour déterminer les valeurs conservatrices.

2065

Là-dessus, j'aurais deux (2) questions, à savoir : qu'est-ce que vous entendez par... c'est-à-dire, quelles seraient des valeurs conservatrices et aussi, relié à ça, quel pourrait être... disons, qui va gérer ces choses-là?

2070

Parce que, actuellement, si je comprends bien, c'est les municipalités justement qui gèrent les bandes riveraines. Alors, avez-vous des suggestions à faire à ce sujet-là? J'aimerais bien les entendre.

2075

M. GILLES J. GAUTHIER :

Actuellement, dans le REA, il me semble que c'est... il y a une norme minimale, mais les municipalités peuvent faire des règlements pour modifier, à ma connaissance.

2080

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Le REA est uniquement pour les épandages, il n'est pas pour les bandes riveraines.

2085

M. GILLES J. GAUTHIER :

O.K. Mais les bandes riveraines, il y a de la recherche encore à faire. Une bande riveraine, en termes de principe de précaution, c'est... il faut au moins qu'il y en ait un minimum. Actuellement, il n'y en a, dans beaucoup de cas, aucune d'appliquée, bande riveraine. Donc, minimalement, on pourrait dire minimum un mètre, là, on peut difficilement aller moins que ça, et dans les cours d'eau plus importants, là, il y a une norme d'établie dans le règlement aussi, là, si c'est deux (2) mètres carrés d'aire... il faut trouver... le minimum, là, il faut commencer à quelque part.

2090

2095

Dans la mesure où on n'est pas capable de démontrer que cinq (5) mètres, c'est la solution idéale ou huit (8) mètres ou quatre mètres et demi (4½), bien, il nous semble qu'il y a au moins un minimum à commencer à quelque part, quitte à l'ajuster dans le temps, quand les résultats des recherches auront démontré c'est quoi la norme. Mais il y a toujours un coût, hein?

Est-ce que la société est prête à compenser les producteurs pour qu'ils perdent dix (10) mètres de terre près d'un cours d'eau pour pouvoir protéger le cours d'eau puis toutes les

2100 conséquences que ça l'a sur la qualité de l'eau? Si on dit oui, bien, il va falloir être conséquent et accepter de compenser les producteurs pour la perte. Ce n'est pas compliqué, ça, je veux dire, c'est... la main gauche n'ignore pas ce que fait la main droite. Ça ne peut pas être les producteurs qui supportent tout le temps tout seul les bienfaits pour la société, ça ne peut pas fonctionner, ça, ce n'est jamais durable.

2105

LA PRÉSIDENTE :

Alors, monsieur Marquis, vous avez volé ma question...

2110 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2115

... mais j'en ai trouvé une autre, une dernière.

En page 16 de votre mémoire, vous parlez de : «accompagner davantage les agriculteurs par de la sensibilisation, de l'information et de la formation» et vous semblez attribuer un rôle important au gouvernement dans cette formation-là.

2120

Pourquoi le gouvernement? Pourquoi pas d'autres groupes qui existent, qui sont déjà en place, qui sont peut-être encore plus près des agriculteurs que ne peut l'être le gouvernement?

2125

Monsieur Lessard.

M. GUY LESSARD :

2130 Bon. C'est votre dernière question?

LA PRÉSIDENTE :

Oui!

2135

M. GUY LESSARD :

Ça va être notre dernière réponse!

2140 Écoutez, on parle souvent des régions, hein, qui sont en surplus puis qui se débattent avec des problèmes importants, mais on mentionne rarement que, dans ces mêmes régions-là, depuis des années, les gens travaillent en concertation pour essayer de trouver des solutions.

2145 Moi, je peux vous donner l'exemple de Chaudière-Appalaches où on a un comité qu'on appelle un comité multipartite ou un comité en agro-environnement. Vous retrouvez là les

2150 ministères concernés, le ministère de l'Environnement, le MAPAQ et nous, on a quatre (4) fédérations de l' UPA qui sont là-dessus, la Régie de la santé, le Réseau municipal et le Conseil régional de l'environnement siègent là aussi. Et on travaille à mettre en place, à travers un plan d'action qu'on s'est donné, des moyens. On fait appel aux ressources du milieu. Alors, je pense que, à votre question, on a les clubs agro-environnementaux qui peuvent jouer un rôle extrêmement important.

2155 Si... on parlait de volonté politique aussi, un peu plus tôt. La volonté politique, ce n'est pas juste du côté du gouvernement, ce n'est pas juste les citoyens non plus, c'est l'UPA et c'est tous les autres partenaires concernés. À partir du moment où on s'est approprié une problématique dans une région, les différents partenaires concernés, je peux vous dire qu'on a cinquante pour cent (50 %) du problème de réglé.

2160 Si on s'établit une priorité d'action puis qu'on a les moyens pour nous soutenir, je peux vous dire qu'on peut améliorer la situation très rapidement. Ce n'est pas toujours le cas parce qu'on est dans un système présentement où vous avez des politiques gouvernementales qui sont du côté du MAPAQ, vous en avez qui sont du côté du ministère de l'Environnement puis, bien souvent, juste de faire l'interrelation avec les deux (2), ce n'est pas facile.

2165 Donc, si on veut parler de développement durable dans la production porcine, il faut aller sur l'intégration des politiques intersectorielles, on n'a pas le choix. Il faut, deuxièmement, que dans la région, on puisse se prendre en main. Changer les attitudes et les comportements de citoyens ou de groupes ou d'organismes, c'est la chose la plus difficile à faire.

2170 Pour faire un changement technique, ça prend de l'information, un peu de formation; un changement administratif, c'est un petit peu la même chose, on fait un peu de sensibilisation. Mais changer des attitudes et des comportements, quand ça nous oblige à... que ça nous donne l'impression qu'on diminue notre qualité ou notre action, ce n'est pas évident, mais ça s'est fait dans différents secteurs. On l'a fait avec la cigarette, on le fait avec la conduite automobile.

2180 On a des façons d'aborder les choses avec des gens qui sont actifs localement, régionalement, avec un support au niveau gouvernemental. Plusieurs organismes dédiés travaillent dans ce sens-là. Donc, c'est possible de changer des attitudes, des comportements.

2185 Dans le domaine qui nous concerne, le défi, c'est qu'on se promène avec ce problème-là depuis vingt-cinq (25) ans. Puis là, on nous invite à venir vous faire des suggestions puis à penser, tout le monde ensemble, qu'à partir de l'émission de votre rapport, là on sera en mesure de commencer à faire différemment.

2190 Le défi est grand. Moi, je peux vous dire que, en région, il y a plein de gens qui vont... comme ça s'est fait pour l'eau d'ailleurs, puis la gestion des matières résiduelles, il y a plein de gens qui vont vouloir travailler dans ce sens-là. Les conseils régionaux, je peux vous dire qu'on est présent sur l'ensemble du territoire du Québec et qu'on ne demande pas mieux que d'être très actif avec nos partenaires de ce côté-là.

2195

Puis je peux vous dire que les personnes qui sont peut-être les plus directement concernées, les agriculteurs présentement, les gens de l'UPA, sont très sensibilisés et manifestent beaucoup de bonnes intentions à travailler dans ce sens-là, c'est la fameuse machine, là, qu'il faut essayer de redéployer autrement pour nous permettre de le faire.

LA PRÉSIDENTE :

2200

Alors, Madame et Messieurs, je vous remercie beaucoup pour votre participation à cette audience publique.

2205

Alors, on va faire une pause de dix (10) minutes et, après quoi, on revient avec un autre participant.

(Suspension et reprise)

LA PRÉSIDENTE :

2210

Alors, nous reprenons la séance et nous invitons monsieur Hugo Latulippe, qui est accompagné également de monsieur François Couture, à nous faire la prochaine présentation.

2215

Alors, bonjour et bienvenue à cette séance publique.

M. HUGO LATULIPPE :

Bonjour. Merci, Madame la présidente, Messieurs les commissaires, bonjour.

2220

C'est à l'occasion de l'ouverture des audiences publiques du BAPE que L'effet pourpre publie donc depuis... je pense qu'il est sorti des presses il y a quelques jours, il est officiellement publié, «Bacon, le livre», qui est une espèce de suite de «Bacon, le film», dont vous n'avez probablement pas entendu parler.

2225

LA PRÉSIDENTE :

Quand même pas.

M. HUGO LATULIPPE :

2230

Et de façon presque protocolaire, on se propose de vous le donner à chacun de vous. C'est un document de consultation, je sais que vous l'avez déjà reçu, mais j'espère qu'il vous inspirera un petit peu dans la poursuite des activités. Donc, on va vous l'offrir gracieusement.

2235

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

M. HUGO LATULIPPE :

2240

C'est en primeur, parce qu'il n'est pas en librairie encore, hein?

LA PRÉSIDENTE :

2245

Alors, vous faites un dépôt de document.

M. HUGO LATULIPPE :

C'est ça, officiel, comme vous voyez.

2250

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

2255

M. HUGO LATULIPPE :

Donc, ce témoignage-là, comme je disais, est un peu une suite, bon, à la démarche entamée avec «Bacon, le film» qui a été produite par l'Office national du film, comme vous savez, et qui a été finalement... qui est devenue une tournée du Québec, qui est devenue une tournée de projection débat dans le Québec, qui a eu lieu, bon, au cours de l'année deux mille deux, deux mille trois (2002-2003)... deux mille un, deux mille deux (2001-2002), pardon, tournée que j'ai suivie.

2260

Donc, j'ai suivi le film à travers le Québec. On a fait plus de cent (100) projections débats jusqu'à maintenant devant trente mille (30 000) personnes, dans tous les milieux, que ce soit les milieux universitaires, milieux agricoles, dans les villes, dans les campagnes, de l'Abitibi à la Gaspésie. On n'est pas allé sur la Côte-Nord parce qu'il n'y a pas encore de porcherie, mais on est allé partout où il y a des porcheries et partout où il y a des gens qui mangent du cochon du Québec ou d'ailleurs.

2265

2270

Donc, ce témoignage-là n'est pas un témoignage scientifique. Évidemment, moi je suis cinéaste, je suis citoyen. C'est un témoignage humain. Et dans ce livre-là, il y a de nouvelles histoires, de nouveaux témoignages de gens qui vivent au jour le jour à côté des porcheries, qui sont d'accord ou pas, et puis il y a beaucoup de... il y a une réflexion donc de l'auteur sur la question des porcheries.

2275

Je me propose donc de vous lire quelques fragments du livre, je ne vais pas vous faire la lecture du livre au complet, quelques fragments choisis et ensuite, je vais peut-être passer à quelques solutions que moi je vois au problème des mégaporcheries, donc en toute humilité, et donc, après, passer peut-être à vos questions. Moi, comme je vous dis, j'ai passé deux (2) ans avec les gens sur le terrain, j'ai vécu et entendu beaucoup de choses. Je pense que ça peut peut-être être utile à votre délibération, à votre réflexion.

2280

Donc, je commence mes petites lectures. J'espère vous divertir un petit peu. J'imagine que vous allez... vous en avez pour un moment, vous allez être sur la route pour un

2285

moment. Je vais sortir du cadre un peu, j'aborde la question de façon un peu oblique, non scientifique, autrement.

2290 «Au début, il y avait la paix.» C'est le sens de la séquence avec Roméo Bouchard, dans son érablière, au début du film. C'est le sens de cette séquence pour moi. «Jusqu'à tout récemment, les humains ont su vivre sans mettre en danger la vie sur terre. Ici, au Québec, le mélange des savoir-faire et des savoir-vivre sauvages et français ont donné naissance à une culture nordique, belle et distincte, à une tradition à échelle humaine, respectable et foisonnante.»

2295

«Depuis la sortie du film, des représentants de l'industrie m'ont accusé de passéisme. J'ai toujours répondu que, pour moi, la modernité n'était pas associée au progrès technique ou technologique mais bien au progrès humain. Conséquemment, je ne crois pas que l'infrastructure nécessaire à l'agriculture industrielle qui, non seulement, condamne les agriculteurs au stress de l'endettement, mais a aussi pour effet de déshumaniser leur rapport aux écosystèmes, soit un progrès.»

2300

2305 «Au contraire, du haut d'un tracteur d'un quart de million de dollars ou à l'intérieur d'une usine d'animaux qui a coûté un million de dollars à bâtir, la nature et le vivant deviennent une pure source de revenus qui sert à éponger une dette plutôt qu'une source de vie, de bonheur, de savoir, de partage et d'émerveillement.»

2310

«Vu de cette façon-là, oui, je trouve que les anciens avaient raison de respecter la terre, les rivières et les humains. Vu de cette façon-là, oui, je me sens un peu nostalgique de cette époque que je n'ai pas vécue.»

2315

«Sans y revenir, je pense qu'on peut néanmoins s'en inspirer pour continuer plutôt que tout nier. L'effet combiné de la révolution verte et de la révolution tranquille a eu, dans le Québec agricole, l'heur de nous faire entrer dans le vingt et unième siècle sur la même voie que les industriels américains qui n'ont pas, on le sait, toujours... qui ne sont pas, on le sait, toujours particulièrement fréquentables en matière d'humanisme et d'écologisme.»

2320

Petite histoire pour illustrer cette phrase-là, ce libellé.

2325 «Mille neuf cent quatre-vingt-quinze (1995), près de Cape Fear en Caroline du Nord, après des pluies importantes occasionnées par l'ouragan Floyd, trente-cinq millions (35 M) de gallons de fumier de porc liquide se répandent dans l'environnement. Quelques jours plus tard, seize millions (16 M) de poissons s'échouent sur les berges, trois cent soixante-quatre (364) acres de côtes sont contaminés.

2330

«Depuis, un nouvel organisme appelé pfisteria a été observé sur des humains entrés en contact avec l'eau des fleuves et des rivières de la région. Cet organisme aurait des incidences sur le système neurologique.»

2330 «À ce jour, les Américains ont vu s'échouer un milliard de poissons sur la côte de la Baie de Chesapeake, tous infestés de cet organisme maudit qu'ils ont baptisé «cell from hell»..»

2335 «Danemark, Allemagne, Hollande, France, dans tous ces pays, on a attendu de frapper le mur avant de virer, c'est-à-dire que dans plusieurs régions de production porcine de ces pays, l'eau n'est même plus assez potable pour la donner aux bêtes, et les scientifiques sont clairs, il est strictement impossible de décontaminer une nappe phréatique.»

2340 «Louis, un jeune vétérinaire, est venu me voir un soir après le visionnement du film. Grand spécialiste des grenouilles, il m'a dit étudier leur état de santé un peu partout au Québec. Pourquoi pas? Après tout, dans un écosystème, tout est lié. Il paraît que les grenouilles et autres batraciens sont de bons indicateurs, que les symptômes observés sur une grenouille donnent une bonne idée de ce qui se passe au niveau écosystémique.»

2345 Il me dit : «Savais-tu que les grenouilles, dans les régions où il y a de fortes concentrations d'élevage de porcs, comme la Beauce, sont complètement dégénérées? On leur trouve des pattes dans le dos, trois (3) yeux, deux (2) troncs, et cetera.»

2350 Moi, je réponds, je demande : «Et en Montérégie, ça doit être terrible aussi?» «Non, en Montérégie, on ne recense pas vraiment d'anomalies sur les grenouilles», répond Louis, du tac au tac, rieur. Ah bon. Bizarre. C'est qu'en fait, il n'y a plus de grenouilles en Montérégie.

2355 «Et si nous étions, nous, les Québécois, un peu comme des grenouilles justement, c'est-à-dire, le pays qu'on habite. Je m'explique. Si nous redéfinissions la notion même de nation par des considérations écosystémiques, si Québécois signifiait tout simplement habitant des écosystèmes du territoire québécois. Si la véritable ou première identité était écosystémique plutôt que culturelle, historique ou géographique. Si nous nous concevions et nous définissions comme le pays même que nous respirons, mangeons et buvons tous les jours, peut-être retrouverions-nous, par pur intérêt, tout le respect que l'on doit à cette terre, 2360 que l'on se doit à nous. Polluer l'écosystème équivaldrait, à juste titre, à polluer le peuple.»

2365 Quatrième fragment. «Quelques notions de modernité.» Une citation issue d'un livre du professeur Sverker Sorlin de l'Université de Goeteborg en Suède, le titre du livre, c'est «Sustainable development», plutôt à propos.

«Les Suédois ont depuis longtemps établi un rapport spirituel avec la terre de leur pays qu'ils associent au Saint-Graal, au cœur de leur propre identité.» Le reste est de moi. «Les Norvégiens, eux, ont décidé de moduler leur support financier aux agriculteurs en fonction de leur taille, c'est-à-dire que plus la ferme est petite, plus elle est respectueuse des écosystèmes et des humains, plus l'agriculteur reçoit l'aide du gouvernement.» 2370

«Ici, au Québec, le régime est rigoureusement inverse. C'est pourquoi d'un point de vue démocratique, le modèle québécois est parfaitement rétrograde, il fabrique quelques multimillionnaires et beaucoup de pauvres et il tue l'agriculture, la vraie.» 2375

«Alors que la plupart des pays de l'Union européenne ont des projets concernant le financement spécifique de l'agriculture biologique; alors qu'en Suède, les fermes industrielles doivent dédommager l'état pour la pollution qu'elle cause; alors qu'en Angleterre, on finance la transition biologique de mille deux cents (1 200) nouveaux agriculteurs par année; alors qu'au

2380 Canada, le marché du biologique a une croissance de vingt-cinq pour cent (25 %) par année, le ministère de l'Agriculture du Québec de deux mille un (2001) n'octroie absolument aucune aide spécifique à l'agriculture biologique.»

«Notre ministère de l'Agriculture continue de puiser ses idées...» -- je recommence.
2385 «Notre ministère de l'Agriculture continue de puiser ses idées en Caroline du Nord tout en se targuant d'avoir des normes environnementales plus sévères.»

Quiconque a participé aux soirées Bacon à travers le Québec a compris qu'il n'a jamais été question pour moi d'accuser qui que ce soit à titre personnel. Je pense que le problème en
2390 est un de régime et peut-être même de société. Nous sommes responsables des problèmes de régime car les régimes sont des créatures humaines.

Conséquemment, si le régime productivisme du ministère de l'Agriculture du Québec nous menait aux désastres environnementaux et sociaux anticipés par de plus en plus de
2395 gens, tous les Québécois, citoyens, consommateurs, universitaires, financiers, industriels élus, agriculteurs, en seraient responsables.

Inversement, je pense que nous sommes tous individuellement une partie de la solution. Et vous êtes bien placés ici, sur cette commission, pour faire avancer le Québec,
2400 pour le remettre... pour remettre le secteur agricole au Québec sur la voie de la modernité.

Compte tenu du caractère consultatif de la Commission, du BAPE, compte tenu de la puissance du lobby de la FPPQ et de l'UPA, au-delà de cette commission et d'ailleurs, au-delà des appareils de notre démocratie en général, je pense qu'on ne peut qu'espérer de cette
2405 commission un message excessivement clair et univoque, sinon je pense que cette commission tombera dans la désuétude et l'oubli.

Voici trois (3) recommandations qui, je pense, reflètent bien le vœu des gens du pays. Des recommandations qui sont issues des commentaires, des idées émises tout au long de
2410 cette année, une synthèse très très courte, je pourrai élaborer si vous avez des questions, mais qui sont le reflet de ce que beaucoup de gens pensent.

Le premier point, la gestion des fumiers.

2415 Je pense que c'est évident, il faut revenir à une gestion solide des fumiers. Moi, je pense que, avec cette solution-là, avec cette idée-là mise de l'avant clairement, on règle une grande partie des problèmes de pollution et des problèmes sociaux.

Deuzio, je pense qu'il faut revoir le régime, c'est-à-dire l'aide financière accordée aux producteurs, d'abord en modulant en fonction du volume de production, avec des plafonds, les plus gros ne doivent plus recevoir de subvention des Québécoises et des Québécois.
2420

Ensuite, il faut supporter une transition des agriculteurs vers le bio, parce que le bio, c'est l'avenir, parce que les gens veulent être en santé, parce qu'on veut que notre
2425 écosystème soit en santé et continue de nous nourrir.

2430

Dernio, pour ce qui est des modifications d'ordre financier... d'ordre financière, je pense qu'il faut rendre toute aide financière aux agriculteurs conditionnelle au respect de codes environnementaux, sociaux et éthiques, et cesser de supporter l'aide à l'exportation, évidemment.

2435

Finalement, d'un point de vue démocratique, j'ai pris connaissance hier du mémoire que l'Union paysanne allait déposer... va déposer demain devant votre Commission, j'ai fait un saut dans le futur grâce à leur site Web et j'ai consulté ce que l'Union paysanne propose comme protocole démocratique, comme protocole dans les localités du Québec pour l'avenir, c'est-à-dire, une manière de dire oui ou non à la construction de nouvelles porcheries. Et j'avoue que je n'ai pas grand-chose à rajouter.

2440

Je me réfère au point 7 de leur mémoire, donc c'est un saut dans le futur, à la page 25 plus précisément. Donc, après lecture, je n'ai qu'une chose à dire, c'est que je me range derrière ce qu'eux disent. Je pense qu'il y a beaucoup de gens dans l'Union paysanne qui sont sur le terrain depuis, certains, dix (10) ans, qui ont supporté la lutte de beaucoup de comités de citoyens devant... face à leur gouvernement ou à cette industrie, et qui sont de réels experts. Donc, moi je m'incline devant leur travail monumental, je les remercie, et je trouve qu'ils sont d'un pragmatisme extrêmement limpide pour ce qui est des solutions qu'ils avancent.

2445

2450

Finalement, je pense qu'ils sont très très près de ce que les gens pensent dans le Québec. Et ce que les gens pensent dans le Québec, j'espère que vous allez l'entendre, j'espère que les gens vont se déplacer pour venir devant cette commission, la Commission va se déplacer, fort heureusement, mais il faut comprendre, et vous le savez très bien, que les citoyens ne sont pas payés pour venir ici parler devant la Commission et que ce n'est pas toujours évident pour des citoyens de se déplacer. Nous, on est ici avec nos propres moyens, on perd une journée de travail, on n'est pas payé soixante mille piastres (60 000 \$) par année pour défendre les intérêts d'une business.

2455

2460

Donc, il y a ce déficit-là, c'est sûr, devant une commission, dont il faut, je pense, tenir compte, ce n'est pas toujours évident pour les citoyens. Et c'est d'ailleurs l'expression, je pense, de tout un... ce que je dis là, en fait, c'est le quotidien des citoyens dans les localités qui se battent contre l'industrie et, évidemment, ils n'ont jamais de moyens pour se battre contre l'industrie. Ils paient eux-mêmes les avocats pour se battre, des fois, contre des lois de leur propre gouvernement. Ils paient des avocats pour se battre contre l'industrie quand ils ne veulent pas la construction d'une mégaporcherie. On sait que le régime légal leur donne très peur d'outils pour empêcher la construction d'une porcherie, même s'ils sont unanimes.

2465

2470

Donc, moi, d'une certaine manière, j'ai toujours considéré ces citoyens-là qui mettent leur temps, le temps qu'ils devraient passer à leur famille et être heureux, à se battre contre quelque chose qu'ils ne souhaitent pas mais... et donc, je les considère un peu comme des héros, ces gens-là, je ne vous le cache pas, et à nouveau, je les remercie.

Pour finir, je vous lis un dernier petit fragment bonus issu du livre avant de passer à la période de questions, si vous en avez.

2475 «Je me souviens d'une soirée passée avec Michel Chartrand à l'automne deux mille
(2000). Michel Chartrand a toujours été très très présent dans les manifestations contre la
construction de porcheries, a toujours été très proche de l'Union paysanne, de Roméo
Bouchard, comme conseiller. Il s'était avancé doucement sur cette scène en Gaspésie qu'il
partageait avec Roméo Bouchard, chancelant et solide en même temps. Il tremblait mais vint
2480 finalement à bout d'ouvrir son micro. J'avais eu envie de l'aider, j'avais eu envie de lui dire
d'aller se rasseoir, que c'était pas normal d'avoir encore de la job de bras à faire à son âge.»

«J'avais un peu honte de nous, quand tout à coup, de sa bouche, s'étaient échappés
trionphant ces mots de Vigneault : «De mon grand pays solitaire, je crie avant que de me taire,
à tous les hommes de la terre, ma maison c'est votre maison. Entre mes quatre (4) murs de
2485 glace, je mets mon temps et mon espace à préparer le feu, la place pour les humains de
l'horizon.»

Merci.

2490 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, monsieur Latulippe.

Moi, j'ai d'abord peut-être une réaction à l'effet que les citoyens ne sont pas payés pour
2495 venir présenter leur opinion devant la Commission. Je pense que s'il fallait payer les gens
pour venir s'exprimer devant nous, on serait taxé... il faut comprendre, là, que ce serait délicat
de le faire en ce qui nous concerne. Alors, le BAPE n'a jamais subventionné ou donné une
subvention aux citoyens pour qu'ils puissent venir s'exprimer devant nous.

2500 Par ailleurs, je peux comprendre que c'est exigeant, ça demande du temps, de
l'énergie pour s'exprimer, mais si l'on veut être entendu, il faut le faire. Et si les citoyens ne
peuvent pas se présenter devant nous parce qu'il y a des frais de déplacement, il y a toujours
la possibilité de transmettre par écrit leur mémoire à la Commission parce que nous
n'entendons pas tous les mémoires qui sont déposés, même si nous en entendrons autour de
2505 trois cent douze (312) -- et ça peut bouger un petit peu, là, mais au-delà de trois cents (300) --
au cours de notre tournée régionale. Il y a d'autres mémoires qui vont quand même nous être
transmis et dont nous prendrons connaissance, même si les citoyens qui en sont les auteurs
n'ont pas eu l'occasion de venir les présenter devant la Commission. Alors, je voulais juste
faire cette mise au point.

2510

M. HUGO LATULIPPE :

Je vais juste, si vous permettez...

2515 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

M. HUGO LATULIPPE :

2520

2525 ... réagir à ça. Évidemment, je ne venais pas ici demander à être payé ou à ce que les citoyens soient payés, ce n'était pas du tout mon point, mais plutôt que, ici, on n'est pas en travail, nous, pour défendre des intérêts, on est ici par conviction, pour défendre l'intérêt du plus grand nombre. Moi, c'est pour ça que je suis là. Je décide de prendre une journée de congé parce que je crois que c'est important de participer à la démocratie, à cet exercice-là.

2530 Mais c'est évident que si on prenait le temps de demander à toutes les Québécoises et tous les Québécois de venir parler ici, son leur disait, bien, on vous dédommage pour ça, venez dire avis, je pense qu'on entendrait beaucoup, beaucoup de choses intéressantes. C'est ça que je veux dire. Et vous savez bien qu'il y a des gens qui sont rémunérés dans la vie pour défendre d'autres intérêts.

Ça fait que c'était mon point. Voilà.

2535 **LA PRÉSIDENTE :**

2540 D'accord. Maintenant, vous avez fait allusion, dans les recommandations que vous faites et que vous rapportez de ce que vous avez entendu dans votre tournée, votre propre tournée des régions, vous faites allusion à la taille des porcherises. Tout au long de cette consultation publique, on a entendu les gens parler de mégaporcherie et souvent, j'ai été amenée à leur demander : «Qu'est-ce que c'est, pour vous, une mégaporcherie et qu'est-ce que c'est, pour vous, une ferme familiale?» -- c'est une autre expression qu'on a entendu -- et jamais, on a véritablement de consensus sur ce que c'est.

2545 Mais vous, au moment de votre tournée, est-ce que les gens vous ont parlé d'une taille idéale, d'une taille humaine, d'une taille ferme familiale? Est-ce que vous en avez une définition que vous avez entendue tout au long de votre tournée?

2550 **M. HUGO LATULIPPE :**

Je pense que la question n'est pas la taille ni le nombre. J'ai écrit ma propre petite définition qui est jointe dans le livre. Je peux vous la lire pour la postérité et pour faire travailler monsieur. Donc, voici ma définition d'une mégaporcherie.

2555 «Une porcherie ne devrait pas être définie en fonction du nombre de porcs qu'elle contient mais d'après la manière dont les porcs y sont élevés. Une mégaporcherie est une exploitation agricole porcine fondée sur une maximisation des rendements dans un minimum de temps et d'espace, avec un égard secondaire pour les impacts environnementaux et sociaux qu'elle engendrera.»

2560 «Une mégaporcherie fonctionne le plus souvent à coup de médicaments, de calmants et d'hormones de croissance, est accompagnée de monoculture de maïs ainsi que d'une utilisation massive de pesticide ou de semence génétiquement modifiée. On y ampute généralement les porcelets de leurs dents, de leurs testicules, de leurs oreilles et de leur queue sans se donner la peine d'anesthésier les animaux, il va sans dire. Les bâtiments sont fermés et il y fait noir la majorité du temps.»

2565

2570

Finalement, «les fumiers sont gérés sur une base liquide pour diminuer la charge de travail et les coûts, ce qui contribue à la destruction progressive des cours d'eau et des nappes phréatiques environnantes et éventuellement, à la désertification des sols.»

2575

«D'un point de vue écosystémique, la mégaporcherie est en tous points opposée à l'idée qu'on se fait d'un environnement sain. D'un point de vue agricole, le métier de gérant d'usine de porcs est en tous points opposé à l'idée qu'on se fait de l'agriculteur, moitié sage, moitié gardien du patrimoine rural et des savoir-faire ancestraux qui moissonnent avec respect les fruits du ravage qu'il habite ou qui l'habite.»

Voilà.

2580

LA PRÉSIDENTE :

Donc, est-ce que, si je disais qu'une porcherie qui fait une gestion de fumier solide n'est pas une mégaporcherie pour vous, alors qu'une porcherie qui fait une gestion liquide de ses fumiers en est une?

2585

M. HUGO LATULIPPE :

2590

Non, c'est ça. Tout va ensemble, tout s'additionne, là. Je pense que pour une mégaporcherie, c'est l'ensemble de ces choses-là. Donc, le couple maïs-porc, l'utilisation d'hormones, l'utilisation de farine carnée peut-être, l'utilisation de médicaments systématique en prévention, pas de fenêtres sur les établissements, et cetera. Donc, c'est l'ensemble de ce que j'ai mentionné qui est, pour moi, une mégaporcherie.

2595

Si les porcheries...si le fumier des porcheries est géré sur solide, on règle une grande partie des problèmes. Mais je pense que, tant qu'à être parti, il faudrait régler les autres aussi.

LA PRÉSIDENTE :

2600

Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2605

Premièrement, je voudrais vous remercier, non pas du cadeau du livre mais de la présence et de la communication.

2610

Vous dites, au début de votre manuscrit, que le porc n'est finalement qu'un excellent prétexte, une métaphore pour enclencher une réflexion sur les rapports que les humains entretiennent avec le vivant. Dans votre manuscrit, je n'ai pas retrouvé la place exacte, mais vous dites finalement que vous faites un film pour ne pas céder à la violence.

M. HUGO LATULIPPE :

Pour?

2615 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Pour ne pas céder...

M. HUGO LATULIPPE :

2620

Ah, oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2625

... à la violence. Et cette image-là revient à plusieurs endroits par l'évocation du suicide de Dédé Fortin, vers la fin, et donc, il y a toute une série de chants symboliques. On a l'impression que votre film... à propos, vous avez réussi, en ce sens-là, parce qu'il est sûr que la présente audience n'est pas indépendante à la sensibilisation sociale que votre film a apportée, mais on a l'impression qu'il y a un profond poids de révolte dans votre production et

2630

que cette révolte-là est... au fond, se sert de la métaphore du porc pour dénoncer d'autre chose qui est un certain rapport à la modernité, vous le dites, qui est un rapport à la mondialisation, à la globalisation, à l'américanisation et donc, finalement, une rupture du cadre du vivant.

2635

Est-ce qu'on se trompe en pensant que c'est ça, d'abord; vous n'êtes pas d'abord un technicien du porc, mais vous êtes un artiste qui crie quelque chose à la société?

M. HUGO LATULIPPE :

2640

Bien, ouf!, là, on s'attaque à quelque chose de gros, mais c'est les fondements mêmes du pourquoi j'ai fait ce film-là. Évidemment, ma démarche est celle... est une démarche sensible, donc elle... son origine est le contact de gens dans une situation de conflit.

2645

La première fois que j'ai eu l'idée de faire ce film-là, j'étais au Kamouraska, au rendez-vous «Sauvez les campagnes» et j'étais en recherche, comme le gens de l'ONF le font depuis trente (30) maintenant, cette tradition documentaire de faire du cinéma très proche du social, des gens, de sillonner le Québec, le Canada, et j'ai entendu là une bonne centaine de gens venir dire exactement la même chose, des gens qui étaient aux prises avec la construction d'une porcherie ou alors, il y en avait déjà dans leur village et ils voulaient empêcher ou ils ne voulaient pas qu'il y en ait d'autres qui s'installent parce que leur rivière était dangereuse au contact, parce que leur puits, bon, on retrouvait de nouvelles choses dans leur puits non souhaitables, non souhaitées.

2650

2655

Donc, j'ai vu des gens désespéré, c'est vrai, face au régime légal, face à leur gouvernement qui, visiblement, ne prenait pas soin d'eux, alors que je pense que c'est le premier mandat d'un gouvernement de prendre soin de nous, de la suite du monde et puis de notre bien-être avant de prendre soin de nos portefeuilles et de la poursuite économique de certaines activités.

2660

Donc, devant cette désespérance, si je peux dire, des gens qui ne trouvent plus les moyens d'empêcher une chose, qui disent : bon, dans certains villages comme Saint-Germain-

de-Kamouraska, c'est soixante-quinze pour cent (75 %) des gens qui ont dit, par... pas sondage mais non...

2665 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Par référendum?

M. HUGO LATULIPPE :

2670

... non plus par référendum, par consultation, là, dans le cadre de l'Assemblée municipale, qui ont dit : «Nous, on ne veut pas de cette porcherie-là et elle se construit quand même.» Et ça, bon, je l'ai entendu à répétition.

2675

Alors moi, je me suis demandé qu'est-ce que je pouvais faire pour contribuer, parce que je compatis avec ça. D'un point de vue démocratique, je trouve que ça n'a pas de sens, ça n'a pas de bon sens, dans une démocratie.

2680

Ensuite, l'aspect écosystémique, l'aspect environnement, j'y suis très sensible, je partage ma vie entre la grande ville -- où je suis un consommateur, où je mange -- et la campagne, et j'ai toujours été très très sensible à ce qu'il y a autour de moi, au Québec autour de moi, aux rivières, à ce qu'est l'agriculture, la moitié de ma famille fait de l'agriculture, et je n'aime pas ce que je vois, je n'aime pas ce que je sens, j'aime de moins en moins ce que je mange. Ça me fait peur pour nous tous, pour moi, pour mes enfants. J'ai commencé à faire des enfants.

2685

2690

Alors oui, il y a une révolte, c'est clair. Et je pense... je dis toujours que j'ai choisi le porc comme une métaphore, en fait, je le dis maintenant, parce que je ne voulais pas que ce soit le premier point, disons, quand le film est sorti. Mais je pense que le porc est peut-être le pire exemple et c'est pour ça que je pense qu'il y a un débat public si vivant, si actif, que tant de gens s'impliquent, c'est que, bon, là, je pense qu'il y a de plus en plus de gens qui voient qu'il y a un gros problème et qu'il faut qu'on réfléchisse en société avec les acteurs de l'économie, avec les citoyens, avec les groupes environnementaux, avec les universitaires et qu'on se demande qu'est-ce qu'on fait maintenant avec cette industrie-là.

2695

2700

Et d'avoir réussi à forcer cette discussion-là -- et là, je ne parle pas de moi mais je parle des citoyens partout dans le Québec, parce que moi, je me suis contenté de les suivre et de les filmer -- ça, c'est déjà une victoire, et c'est déjà une certaine victoire, je dirais, qui a quelque chose de générationnel là-dedans, c'est sûr, une victoire de ma génération parce qu'on se préoccupe beaucoup, beaucoup, beaucoup de l'environnement autour de moi, et de l'environnement, pas d'une manière étroite, pas qu'on ne voit que ça, on sait très bien qu'il faut que l'économie fonctionne pour qu'on soit tous où on est et qu'on soit tous... qu'on vive de façon raisonnable, mais de l'environnement de façon globale.

2705

C'est-à-dire, si on coupe nos forêts comme on les coupe, si on vide le Saint-Laurent comme on l'a vidée, parce qu'il n'y en a plus de morue dans le fleuve. Si les baleines, qui sont un autre bon indicateur dans l'écosystème, de ce qui se passe dans l'écosystème, si les bélugas qu'on retrouve sur les côtes du Saint-Laurent sont déclarés déchets toxiques, et c'est

2710 le cas, on recommande de ne pas s'approcher des bélugas qui s'échouent maintenant sur les côtes du fleuve, je pense qu'il y a un gros, gros gros problème.

2715 Et là, la question n'est plus de dire -- et c'est pour ça que je reviens au message que je vous envoyais tout d'abord -- je pense qu'il faut que le message soit clair parce qu'il est consultatif, il n'est que consultatif. C'est qu'on n'en est pas à discuter les détails, là, on a un gros, gros, gros problème devant nous et il faut le régler.

2720 Donc, pour ce qui est de Dédé Fortin et du terrorisme dont il était question au début de la question, bien, c'est ça, c'était suite à... je pense que le terrorisme est une réaction d'impuissance. Quand on voit le Tiers-monde se fâcher et devenir terroriste versus le premier monde, versus nous autres, c'est parce qu'on accapare les ressources du globe, les ressources de la planète et qu'on en prend trop.

2725 Donc moi, je pense qu'il faut revoir notre façon d'occuper la planète au plus vite parce qu'on va assister à de plus en plus de gestes de désespoir. Puis moi, je pense que si le Québec aujourd'hui, si les jeunes garçons québécois se suicident autant, si les jeunes femmes québécoises avortent autant, ce n'est pas dû à l'industrie porcine, mais c'est dû à un certain contexte social, politique, qui ne donne pas beaucoup la place à certaines valeurs sociales environnementales et qu'il faut changer ça.

2730 Moi, je pense qu'on a tous notre responsabilité et la capacité de contribuer à ça et la Commission ici, moi je compte beaucoup sur elle, je compte beaucoup sur vous.

LA PRÉSIDENTE :

2735 Monsieur Latulippe, je vous remercie pour votre témoignage.

Oui, monsieur Cormier; c'est ça?

M. FRANÇOIS COUTURE :

2740 Couture.

LA PRÉSIDENTE :

2745 Couture, pardon.

M. FRANÇOIS COUTURE :

2750 Juste quelques secondes encore...

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

2755 **M. FRANÇOIS COUTURE :**

... parce qu'on a tous un peu faim.

2760 Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Moi, le mot «environnement», c'est quelque chose de très imprécis dans ma tête. J'ai vraiment commencé à comprendre ce que ça voulait dire lorsque j'ai eu mon fils, il y a quinze (15) mois, Félix Couture.

2765 Donc, pour moi, Bureau d'audiences publiques sur l'environnement devient Bureau d'audiences publiques sur la possibilité de Félix Couture de vivre au Québec dans trente (30) ans. Parce que quand j'ai lu le manuscrit de Hugo, j'ai pensé à Félix parce que je me suis dit, peut-être que mon fils ne pourra même plus boire l'eau qu'on a ici, ne pourra plus respirer l'air qu'on a ici, et c'est ça qui me fait peur!

2770 D'où le privilège que j'ai de m'adresser à vous aujourd'hui, je tenais à prendre la parole pour dire ça.

2775 D'autre part, en terminant, moi je n'ai rien à perdre en étant ici. Vous, vous avez peut-être beaucoup à perdre, je ne vous connais pas, je ne connais pas vos situations personnelles. Vous avez peut-être des liens avec des gens dans différents milieux. Alors, je vous demande... en fait, je vous exhorte à faire preuve de beaucoup de courage pour que mon fils puisse vivre dans le Québec dans quelques années.

Merci.

2780 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, merci, monsieur Couture.

M. FRANÇOIS COUTURE :

2785

J'ai une photo, si vous voulez le voir aussi!

LA PRÉSIDENTE :

2790

On va sortir toutes les nôtres!

Alors, je vous remercie pour vos témoignages et la séance se termine maintenant.

2795 Je veux juste vérifier s'il y a des droits de rectification; non? Alors, il n'y a pas de droits de rectification qui vont s'exercer aujourd'hui.

Donc, je vous convie demain à treize heures trente (13 h 30) à une deuxième séance.

Merci. Au revoir et bon retour chez vous.

2800

(Fin de la séance)

2805

Je, soussigné, MICHEL OLIVIER, sténographe officiel, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle en cette séance prise au moyen de la sténotypie, le tout conforme à la loi.

2810

Michel Olivier, s.o.